

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

**LUNDI 7 DECEMBRE 2009**

**PRESIDENT:** M. CARLOT Maxime Korman, depute de Port-Vila.

**PRESENT :** 47 députés

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 9h00mn.
2. Le Président CARLOT KORMAN annonce que conformément à l'article 21 (4) de la Constitution, le quorum requis est de 2/3 des députés à n'importe quelles sessions. Etant donné qu'il y a 50 députés présents et que le quorum requis est constitué, il déclare que le Parlement peut légalement et constitutionnellement procéder à l'ordre du jour. Il annonce l'inspection de la Garde d'Honneur par le Président de la République, M. ABBIL Johnson Ioulu.
3. La séance est suspendue à 9h05mn et est reprise à 9h35mn.
4. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, dit la prière.

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

5. Après son allocution, le Président de la République, M. ABBIL, annonce la liste des 11 projets de Loi à débattre. Il déclare officiellement ouverte la Deuxième Session Ordinaire de 2009. (**Texte joint en annexe I**)

6. La séance est suspendue à 10h00mn. La séance reprend à 10h35mn.
7. M. NATAPEI Edward Nipake, Premier Ministre et député de Port-Vila, remercie le Président du Parlement, le Secrétariat du Parlement, la Force de la Police et la Force Mobile pour l'accueil de la Garde d'Honneur du Président de la République, M. ABBIL Iolu Johnson et se dit très honoré de la rencontre avec le Président à l'occasion de cette Deuxième Session Ordinaire. Il remercie également les chefs coutumiers et les leaders religieux pour avoir aidé au maintien de la paix au Vanuatu. Il élargit ses remerciements aux Institutions publiques pour leurs services, aux bailleurs d'aides pour leurs contributions financières et soutiens théoriques illimités puis au secteur privé et les cadres d'investissements qui continuent à aider au développement de ce pays. Il se dit satisfait du Programme des Travailleurs Saisonniers en Nouvelle-Zélande (RSE Scheme) qui permet aux citoyens vanuatais d'acquérir d'autres expériences dans d'autres circonstances valables et espère qu'ils en feront bénéficier le pays. Il ajoute que l'amour, la loyauté, l'honneur et le respect sont des valeurs importantes dont les Leaders doivent toujours faire preuve pour renforcer l'unité nationale. Il remercie le Président de son rappel sur l'importance de cette unité et les responsabilités de nos Leaders nationaux qui contribuent au développement par le gouvernement. En revanche, il souligne l'instabilité et déclare partager les propos sincères du Président de la République concernant sa solution et précise toutefois qu'elle dépend des décisions du Parlement. Il suggère d'ailleurs une révision de notre système Parlementaire. Il demande aux fonctionnaires de prendre sérieusement en considération les heures officielles de travail. Il confirme que la terre est la source principale de l'achèvement de notre indépendance. Il souligne aussi l'importance d'améliorer les activités commerciales entre les pays proches tels que la Nouvelle-Calédonie afin d'assurer le maintien de la croissance économique, très bénéfique pour le peuple vanuatais. Il confirme une fois de plus l'existence du phénomène de la corruption, le problème principal contre lequel le pays, par le gouvernement en collaboration avec le secteur privé, doit mener une lutte sans répit. Il ajoute que le Vanuatu, étant une nation mature, doit prendre la responsabilité de protéger son environnement et de soutenir les autres pays voisins sur les conséquences négatives du changement climatique pouvant détruire les petites îles insulaires. Finalement, il remercie les Dignitaires de l'Etat et la Commission Ministérielle chargée du Budget avoir travaillé durement sur le budget de 2010. Il conclut en remerciant une dernière fois le Président de la République pour ses salutations et souhaite à tout le monde un Joyeux Noël et une Heureuse Année 2010.
8. M. LINI Ham, chef de l'Opposition et député de Pentecôte, remercie en premier le Président de la République pour son premier discours officiel au Parlement. Il remercie également la Force mobile pour la Garde d'honneur présidentielle. Il dit que le Vanuatu a vu le jour en 1980 et il doit accorder beaucoup d'importance à sa vie spirituelle. Il se dit fier du bon travail des vanuatais dans le cadre du Programme des Travailleurs Saisonniers (RSE Scheme) et espère qu'ils garderont toujours cette bonne conscience professionnelle. D'après lui, la loyauté et le respect se vivent principalement au niveau des actes et non des paroles et les Leaders doivent les acquérir à travers leurs agissements. Il partage aussi l'assiduité dans le travail, fruit d'une bonne conscience

professionnelle qui garantit un salaire et la vie. Il loue la progression des accords commerciaux entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie. Il reconnaît l'ampleur mondiale de la corruption devenue une problématique aussi pour le Vanuatu et contre laquelle le pays, pour se développer, doit prendre des mesures. Aussi, selon lui, le réchauffement de notre planète provoque des perturbations climatiques dont nous sommes victimes et, pour lesquelles des mécanismes plus sûrs s'imposent. Il ajoute que le pays doit réaliser des programmes d'assistance en cas de situations manifestes, voire de désastre. Il remercie le gouvernement pour la préparation du budget de 2010 et espère que les Ministères n'auront pas de difficultés financières l'année prochaine. Enfin, il saisit cette occasion pour souhaiter, à toutes les autorités et à tous les citoyens de Vanuatu, un Joyeux Noël et une Bonne Année 2010.

9. La séance est suspendue à 11h30mn et est reprise à 14h25mn.
10. Le président du Parlement demande au Premier ministre de clarifier le poste de chef de file à l'Assemblée.
11. Le Premier Ministre, M. NATAPEI Edward Nipake annonce la nomination de M. SAWON Thomas I, député des îles Banks et Torres audit poste.
12. M. SAWON Thomas I, chef de file du Gouvernement et député des îles Banks et Torres annonce d'abord à débattre le projet de **Loi N. de 2009 sur les Droits de Douanes à l'Importation (Modification)**, ensuite le projet de **Loi N. de 2009 sur l'Accise (Modification)** et enfin, le projet de **Loi N. de 2009 sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (Modification)**. Il annonce également le retrait du projet de **Loi N. de 2009 sur le Consentement Médical** et le projet de **Loi N. de 2009 sur le Cabinet Juridique de l'Etat (Modification)**.

### **PROJET DE LOI N. DE 2009 SUR LES DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION (MODIFICATION).**

#### **PREMIERE LECTURE**

13. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, et député de Santo, présente le projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
14. M. PIPITE, Chef adjoint de l'Opposition et député de Santo, veut s'enquérir d'abord du projet de **Loi N0. de 2009 sur les Finance (2010)** non mentionné. Ensuite, sur le présent projet de Loi, il dit reconnaître la nécessité de sa modification avant l'approbation du budget mais veut savoir s'il y a exemption de taxes sur l'exportation des produits locaux vers l'étranger. Il remet en cause la qualité de la viande exportée, ne répondant pas aux exigences des pays acheteurs tels que le Japon, la Chine et la Nouvelle-Calédonie.

15. M MOLISA, ne pouvant pas donner une réponse sur la qualité de la viande bovine, se dit cependant certain que les exportateurs bovins répondent aux normes exigées par ces pays.
16. M. CARLOT Maxime Korman invite l'Assemblée à se concentrer sur les principes du projet de Loi et non les sections.
17. M. PIPITE confirme le soutien de l'Opposition au présent projet de Loi. Il veut savoir si la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** s'appliquera aux allocations des députés.
18. M. MOLISA confirme que la TVA est incluse.
19. M. STEVEN, député de Tanna, est satisfait du budget de 2010 et réaffirme le soutien de l'Opposition.
20. M. BULE, député d'Ambae, regrette que le Vanuatu importe plus qu'il exporte. Il dit que les accords commerciaux du Groupe Mélanésien de Fer de Lance Group (GMFL) doivent avoir un impact de rentabilité avec le système zéro pourcent et qu'en cas de perte, il existe d'autres alternatives de source de revenus. Il soutient ainsi le présent projet de Loi.
21. M. MOLISA explique qu'au sein des Accords commerciaux du GMFL, la Taxe d'importation est au niveau zéro mais que les pertes enregistrées sont recouvertes par la Taxe sur les produits importés.
22. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, appuie le projet de Loi mais remarque que la raison principale de cette perte de revenus est un manque de préparation et le Vanuatu ne fait pas bon usage de son statut de pays moins développé.
23. M. REGENVANU, député de Port Vila, étant en faveur du projet de Loi, explique que plusieurs producteurs locaux ignorent la présente modification par conséquent, il veut savoir s'il y a eu consultation avec la Chambre de Commerce et, de plus, si les autorités sanitaires sont aussi informés des effets négatifs des produits à teneur de sucre importés.
24. M. MOLISA reconnaît les avantages dont bénéficient les pays moins développés mais dit ignorer ses effets sur les produits importés. Il affirme que la Chambre de Commerce est bien au courant de la présente modification aussi bien que les Autorités sanitaires sur les produits sucrés néfastes.
25. M. TOSUL David, député de Pentecôte, demande si l'Union Européenne (UE), dans l'exportation de nos produits locaux, peut nous aider et veut savoir s'il y a des produits locaux retenus par les accords commerciaux pour l'exportation.
26. M. MOLISA explique que ces accords commerciaux, en plus de l'Australie, la Nouvelle-Zélande et des autres îles du Pacifique, impliquent aussi des pays de l'UE et

que le Gouvernement du Vanuatu exige de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande le recouvrement des pertes. Il précise que l'UE pourvoie déjà son aide dans le budget national et dit ignorer les produits locaux retenus pour l'exportation. Il explique que l'annulation de la Taxe d'exportation a pour but principal d'engranger plus de revenus sur les importations.

27. Le Premier Ministre ajoute que les accords commerciaux internationaux ont permis aux commerçants locaux de se hisser au niveau du quota d'exportation.
28. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.
29. La séance est suspendue à 15h30mn et est reprise à 16h10.

### **QUESTIONS ORALES**

30. M. REGENVANU Ralph demande s'il y a un représentant vanuatais à la conférence sur le Changement Climatique à Copenhague, en Europe.
31. M. NATAPEI Edward N. Premier ministre et député de Port-Vila, confirme qu'il y sera présent.
32. M. KOLOMULE Jean Ravou s'enquiert du cas actuel de la Commission de l'Organisation de la Commercialisation des Produits de Base de Vanuatu (OCPBV), maintenant que le rapport du Médiateur est présenté.
33. M. NATAPEI Edward, Premier ministre, répond que ledit rapport ne peut pas être présenté à la Justice sans une procédure d'investigation qui est en cours.
34. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, concernant le projet routier à l'Est de Santo, veut savoir s'il est en phase finale.
35. M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services publics et député de Santo, précise qu'il reste une couche de bitumage à effectuer sur la route.
36. M. CARLOT Alfred, député d'Efate, demande si la Caisse Nationale de Prévoyance de Vanuatu (CNPV) augmentera les contributions de ses membres.
37. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, explique que les contributions des membres représentent 4% de salaires et sont réparties en trois épargnes : médical, retraite et investissement.
38. M. LOP Willie, député de Tanna, questionne la situation de la zone maritime de Vanuatu. Il demande aussi si le projet du bitumage sur la route de Tanna débutera bientôt.

39. M. KALSAKAU Steven, ministre de l'Agriculture, de la Sylviculture et des Pêches et député d'Efate, répond que la zone maritime exclusive de Vanuatu se situe à 2000 mille et les services de surveillance sont financés par la Nouvelle-Zélande.
40. M. VOHOR Serge répond que le projet routier sur Tanna, sera financé par Ausaid et les travaux débuteront l'année prochaine.
41. M. WELLS Georges A., chef adjoint de l'Opposition et député de Luganville, demande comment le gouvernement solutionnera la situation financière du Conseil Municipal de Luganville.
42. M. CARCASSES Moana, chef de file de l'Opposition et député de Port-Vila, veut savoir comment le gouvernement réglera le problème du Conseil Municipal de Luganville et celui de Port-Vila.
43. M. TOSUL David, député de Pentecôte, demande si le Médiateur soumettra un rapport sur les affaires d'Air Vanuatu.
44. M. VOHOR Serge avoue que la « **Société Air Vanuatu** » fait face actuellement à une crise financière internationale et le gouvernement a décidé de régler le problème d'abus de fonds en réorganisant les contrats et en réduisant les salaires de 30%.
45. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, demande quand le gouvernement entretiendra-t-il la route menant à l'Aéroport de Norsup.
46. M. VOHOR répond qu'il y a une négociation entre son ministère et celui des Affaires foncières pour régler la situation.
47. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, demande qui est responsable des frais du procès concernant le Premier Ministre NATAPEI et le Président du Parlement, M. CARLOT Maxime.
48. M. NATAPEI répond que d'après le jugement du Tribunal, les frais d'un montant de cinq cent (500) mille Vatus reviennent au Président du Parlement, M. CARLOT, alloués aux deux avocats.
49. M. KOLOMULE félicite le gouvernement pour la nomination du Vérificateur Général et demande la date de son premier rapport.
50. M. MOLISA Sela répond que le Vérificateur Général vient d'occuper son poste et on espère que le premier rapport au Parlement se fera les prochains mois.
51. M. KALO Toara D., député des Shepherds, demande quand le gouvernement va enverra-t-il des infirmiers qualifiés dans les deux dispensaires des îles Shepherds pour les services médicaux. Il veut savoir ce qui est de la rénovation des facilités sanitaires dans cette région.

52. M. KAHU Moses, ministre de la Santé et député de Tanna, répond que le Vanuatu a deux Hôpitaux principaux, 3 Hôpitaux Provinciaux, 29 Centres Médicaux, 84 dispensaires et 274 Centres d'Assistance Sanitaire. En ce qui concerne les facilités sanitaires, il dit qu'il ignore ce projet de rénovation et précise que le Ministère se concentre surtout sur la formation des infirmiers qui amélioreront les services médicaux dans les îles.
53. M. KEN Ton, député de Mallicolo, demande si le prix du coprah va augmenter.
54. M. NATAPEI, Premier ministre, répond qu'il faut d'abord approuver la subvention concernant les activités du coprah.
55. M. MOLISA, en réponse supplémentaire, dit que la subvention approuvée pour l'an 2009 est épuisée et les marchands du coprah doivent attendre jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2010.
56. M. LORIN Solomon, député de Santo, dit reconnaître les subventions équitables dont bénéficient les six Provinces mais, demande si toutefois le gouvernement peut les augmenter en fonction de la démographie s'y localisant.
57. M. CARCASSES Moana, répète que le gouvernement avait l'intention d'augmenter lesdites subventions pour l'année prochaine mais il est nécessaire d'abord d'enquêter sur le revenu généré pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'abus comme dans le passé.
58. M. KEN demande la subvention du coprah de cette année.
59. M. MOLISA répond qu'elle est de cent huit (108) millions Vt.
60. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, demande l'intention du ministère de l'Agriculture, de la Sylviculture et des Pêches, sur la protection du pays face aux manifestations du Changement Climatique.
61. M. NATAPEI, Premier Ministre, répond que le gouvernement a établi un Programme National d'Adaptation afin de s'y préparer. Il ajoute que le gouvernement Britannique assiste financièrement dans les Programmes de Sensibilisations les petits Etats insulaires fragilisés. Il précise que le gouvernement essaie de trouver des moyens pour faire disparaître les dioxydes de carbone, produits par les pays industrialisés.
62. M. CARLOT veut savoir quand le gouvernement dédommagera les anciens employés de la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu (RAMV).
63. M. VOHOR rétorque que l'affaire a été traduite au Tribunal.
64. **La séance est ajournée à 17h10mn.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

**MARDI 8 DECEMBRE 2009**

**PRESIDENT:** M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila.

**PRESENT :** députés

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 9h00mn.
2. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.
4. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, fait appel au Règlement Intérieur et propose la suspension des Articles 15, 16, 17, 23 et 25 pour que le Parlement débattenne la Motion no. 2.
5. Le Président dit que ladite motion n'est pas dans l'agenda pour être débattue. Il demande au ministre des Finances et de la Gestion économique de procéder à la présentation du projet de Loi.

**PROJET DE LOI NO. DE 2009 SUR LES DROITS DE DOUANES A  
L'IMPORTATION (CONSOLIDATION) (MODIFICATION)**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

6. Le ministre MOLISA, explique qu'il y aura un réajustement sur les taux tarifaires des produits importés sur lesquels quinze pour cent (15 %) de déduction des droits de



douanes seront appliqués avec un manque à gagner gouvernemental de huit cents cinquante (850) millions Vt. Il ajoute que la déduction couvre aussi les produits nocifs à la santé publique.

7. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, se référant à la page 34 du projet de Loi, propose une augmentation à trente pour cent (30%) le droit sur le *Miel naturel*, le **Poivre**, le **Gingembre** et la **Vanille**. Il ajoute que les produits en haute teneur de sucre doivent être augmentés pour réduire les problèmes de santé et que les sensibilisations sur leur dangerosité doivent être prises en compte sérieusement.
8. M. MOLISA Sela accepte les commentaires émis. Il explique qu'on a appliqué les droits d'accise sur certains produits. Il déclare qu'il y aura une révision sur les denrées sucrées et que le gouvernement exige une concertation avec le Service de Santé pour augmenter leurs droits.
9. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, demande le pourcentage de droit appliqué aux produits à glace des îles Fidji importés au Vanuatu et celui de Vanuatu sur ceux exportés.
10. M. MOLISA Sela répond que le pourcentage de droit aux produits à glace est de zéro pour cent (0%) mais que le droit d'accise est appliqué en cas de grande quantité de sucre.
11. M. BULE James, député d'Ambae, demande pourquoi les tarifs des produits importés sont similaires à ceux des produits locaux. Il se plaint, enfin, des taux élevés des produits vendus dans les îles.
12. M. MOLISA explique que les prix sont décidés par les grossistes importateurs. Il ajoute que les prix élevés des produits vendus dans les îles s'expliquent par des dépenses liées au carburant et aux frais de voyage trop dispendieux.
13. M. KILMAN Sato, vice-Premier ministre et ministre du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie et député de Mallicolo, ajoute qu'il faut aussi considérer les frais portuaires dans ces dépenses.
14. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, suggère au gouvernement de contrôler l'importation des produits afin de bénéficier aussi des produits locaux.
15. M. MOLISA se dit satisfait des commentaires mais fait remarquer cependant la nécessité d'un programme de sensibilisation pour la promotion de nos produits locaux. Il ajoute que le pays peut faire une augmentation en droit de douanes si le contrôle des prix sur les produits importés est rigoureux.
16. M. CROWBY Patrick, député de Port-Vila, veut savoir si une taxe est imposée sur les « **robes de mission** » importées par les commerçants chinois.

17. M. MOLISA explique que l'affaire des robes peut être résolue si on applique un droit plus élevé, à condition de respecter les prix de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Il conclut qu'il importe aux Ministères responsables de revoir l'affaire.

18. La modification 1 est approuvée à l'unanimité.

Modification 2 « **Annexe 3** ».

19. M. REGENVANU demande pourquoi le gouvernement a décidé de retirer l'exemption sur les Organisations de Bienfaisance.

20. M. MOLISA confirme que l'exemption est seulement appliquée à l'organisation de la Croix Rouge.

21. La modification est approuvée à l'unanimité.

22. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.

23. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l'unanimité.

### **DEUXIEME LECTURE**

24. M. MOLISA Sela remercie l'Assemblée pour ses contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.

25. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

### **PROJET DE LOI NO. DE 2009 SUR L'ACCISE (MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE**

26. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.

27. M. LINI Ham, chef de l'Opposition, déclare l'appui entier de son bloc pour le présent projet de Loi.

28. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

#### **EXAMEN EN COMMISSION**

Article 1, « **Modification** ».

29. La modification, « **Annexe 1** », est approuvée à l'unanimité.

30. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
31. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l'unanimité.

### **DEUXIEME LECTURE**

32. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Opposition pour ses contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
33. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

### **PROJET DE LOI NO. DE 2009 SUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE**

34. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
35. M. LINI Ham, chef de l'Opposition, dit que l'Opposition appuie le projet de Loi mais demande au gouvernement d'introduire un impôt sur le revenu, obligeant tout le monde à payer.
36. M. VUTA Peter, Premier vice-président du Parlement et député d'Ambae, demande comment on enregistrera les sommes reçues dans un endroit non électrifié.
37. M. MOLISA remercie les députés pour leurs commentaires et déclare que le gouvernement avait besoin de modifier ce projet de Loi pour le bien du pays. Il dit ignorer le taux de la TVA appliqué dans les régions rurales et ajoute que la bande enregistreuse d'argent sera appliquée dans les magasins à Port-Vila, Luganville, Lakatoro, Lenakel et Isangel. Il conclut avoir notifié que certains magasins dans la région rurale ne paient pas la TVA.
38. La séance est suspendue à 10h35mn et est reprise à 11h25mn.
39. M. PIPITE demande la pénalité appliquée au cas où le formulaire de la patente commerciale n'est pas annoncé publiquement.
40. M. MOLISA confirme le montant de pénalité de cinq cent (500) mille Vts imposés en cas de non renouvellement de la patente commerciale.
41. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité

## **EXAMEN EN COMMISSION.**

Article 1, “**Modification**”

42. Modification 1, “**Paragraphe 12. (5)**”, est approuvée à l’unanimité.
43. Modification 2, “**Après le paragraphe 12. (5)**”, est approuvée à l’unanimité.
44. Modification 3, “**Après l’article 12**”, est approuvée à l’unanimité.
45. Modification 4, “**Après l’alinéa 51. (q)**”, est approuvée à l’unanimité.
46. Modification 5, “**Après le paragraphe 51. (2)**”, est approuvée à l’unanimité.
47. Modification 6, “**Annexe 2 Article (f)**”, est approuvée à l’unanimité.
48. Modification 7, “**Annexe 2 Article (w)**”, est approuvée à l’unanimité.
49. Modification 8, “**Annexe 2 Articles a. (a), a. (b), a. (c), b et e**”, est approuvée à l’unanimité.
50. Modification 9, “**Annexe 2**”, est approuvée à l’unanimité.
51. Modification 10, “**Annexe 3 Clauses 6 et 10**”, est approuvée à l’unanimité.
52. L’Article 1 est approuvé à l’unanimité.
53. Article 2, “**Entrée en vigueur**”, est approuvé à l’unanimité.

## **DEUXIEME LECTURE**

54. M. MOLISA, ministre des Finances et de la Gestion Economique, remercie l’Assemblée pour ses contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
55. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée en deuxième lecture.
38. La séance est suspendue à 11h35mn et est reprise à 14h25mn.
39. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire, indique le projet de Loi à débattre.

## **PRESENTATION DU DISCOURS BUDGETAIRE DE 2010.**

40. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente son discours budgétaire de 2010. (**Texte joint en Annexe II**)
41. M. LINI Ham, chef de l'Opposition, remercie en premier le Ministre pour son discours et la Commission Ministérielle chargée du Budget sur les efforts consentis dans sa réalisation et sa soumission au Parlement pour approbation. Il ajoute être conscient d'une augmentation dans le budget de l'année 2010. Se référant au budget alloué au domaine de l'Education, il déclare excellente cette initiative de rendre gratuite l'école primaire, par contre il s'inquiète du manque de places au Secondaire. En Santé, il recommande de l'autonomie pour réduire le coût des prestations de services publics. Il remercie vivement le gouvernement quant à l'amélioration du système financier et trouve qu'il est normal d'augmenter le budget de 2010 suivant la croissance démographique et les changements de mode de vie sociale. Il remercie aussi les bailleurs de fonds pour leurs contributions, spécialement dans l'Education. En conclusion, il rappelle aux députés d'utiliser consciencieusement leurs allocations pour apporter des changements bénéfiques à leurs électors.
42. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, dit que c'est un soulagement pour les parents de voir une éducation gratuite pour leurs enfants. Il ajoute que le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education ont des points communs. Il ajoute cependant que le ministre des Finances n'a pas souligné les activités criminelles, la drogue et les vols. Il rappelle que le gouvernement a contracté des dettes qui se chiffrent à plus d'un (1) milliard Vt. Il conclut que le Ministre n'a rien mentionné sur un financement lié aux conséquences du Changement Climatique.

## **ANNONCE FAITE PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT**

43. Le Président annonce que les députés sont invités à la présentation d'un Programme d'Investissement qui sera présenté par l'Office de la Promotion des Investissements au Vanuatu (OPIV), à l'hémicycle Parlementaire, le mercredi à 9h00mn.
44. **La séance est ajournée à 15h50mn.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

**MERCREDI 9 DECEMBRE 2009**

**PRESIDENT :** M CARLOT Maxime KORMAN, député de Port-Vila.

**PRESENT :** députés

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance débute à 14h30mn.
2. M. TITONGOA Willie Reuben A., député de Tongoa, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**PROJET DE LOI DE FINANCES (2010) No. DE 2009**

**PREMIERE LECTURE**

4. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
5. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

**EXAMEN EN COMMISSION.**

Code MF, "**Ministère des Finances et de la Gestion Economique**".

6. M. PIPITE Marcellino, Chef adjoint de l'Opposition et député de Santo, demande le revenu escompté de la pisciculture de Blacksands sur Efaté.
7. M. MOLISA répond qu'il est inclu dans le revenu estimé du Programme MAP, "**Pêche**" de l'ordre de 214 661 672 Vt.

Code MS, “**Ministère de la Santé**”.

8. M. CROWBY Patrick Manarewo, député de Port Vila, déclare la collecte de plus de soixante (60) millions Vt en 2008 et cherche à savoir pourquoi une baisse soudaine en 2010.
9. Le ministre MOLISA explique que le revenu estimatif de dix (10) millions en 2010 est plus réaliste puisqu’il provient principalement des frais hospitaliers de Port-Vila et de Luganville.
10. M. KAHU, ministre de la Santé et député de Tanna, explique que le montant estimé provient présentement des frais de consultations depuis l’introduction d’une Loi de la Santé.
11. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, veut savoir les subventions allouées aux Provinces.
12. Le Ministre KAHU répond qu’il fournira plus d’informations lors du débat sur les Finances de la Santé.

Code MU, “**Ministère de l’Infrastructure et des Equipements Collectifs Publics**”

13. M. CROWBY déclare qu’en 2009, il y eu une augmentation sur les Droits d’accostage et en 2010 il y a une baisse, il demande pourquoi n’y a-t-il pas de pénalité sur les retards de paiements.
14. M. MOLISA explique que les Droits d’accostage rapporteront plus grâce au nombre croissant de bateaux annoncés dans nos ports.
15. M. BULE James, député d’Ambae, demande l’apport financier de l’espace aérien vanuatais.
16. Le ministre MOLISA déclare que Fidji n’autorise pas Vanuatu à collecter les frais de son espace aerien et que PASO les veut.
17. M. SAWON Thomas Isom, chef du Groupe majoritaire et député de Banks/Torres, en 78 A1, “**Frais d’eau**”, demande où en sont les Travaux Publics (TP) et s’il y a des frais.
18. M. MOLISA répond que les TP œuvrent actuellement à Santo et Mallicolo.
19. M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services publics, déclare que les dividendes engrangés proviennent des trois principaux centres de revenus que sont Luganville, Lakatoro et Isangel.

Code MI, “**Ministre des Affaires Internes**”

20. M. PIPITE dit remarquer une baisse de cinq (5) millions Vt dans les recettes estimées des frais de Passeport et d’un (1) million Vt dans ‘**Autres pénalités**’ pour 2010.
21. Le Ministre MOLISA confirme ces montants et les déclare plus réalistes que ceux des années passées.
22. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre de l’Intérieur, explique que les montants sont trop statiques et pense à plus de dividendes collectées sur les frais standards de Passeport à cinq mille (5000) Vt et à sept mille (7000) Vt sur celui officiel.
23. M. STEVEN Morking Iatika, député de Tanna, veut savoir pourquoi les six (6) Provinces ne sont pas mentionnées.
24. M. MOLISA explique que les Provinces ont retenu leurs recettes collectées.
25. M. CARCASSES précise que les Provinces ont leur propre système de gestion et de collecte, non contrôlé par le Gouvernement.

Code ML, “**Ministère des Terres, de la Géologie et des Mines**”.

26. M. KALSAKAU Joshua, député d’Efaté, cherche à savoir si des prélèvements de paiements sont effectués sur les derniers terrains loués.
27. Le Ministre MOLISA affirme qu’il reste encore des cas impayés.
28. M. TELUKLUK, ministre des Terres, de la Géologie et des Mines et député de Mallicolo, dit reconnaître la longévité des problèmes liés aux terrains en location et le souci du Gouvernement d’y remédier.
29. M. PIPITE est d’avis qu’on augmente le montant des ‘**Frais de Dossier**’.
30. Le Ministre MOLISA recommande que les propriétaires fonciers encaissent les paiements pour la mise en valeur de leurs terres.
31. M. TELUKLUK suggère au Gouvernement la révision de la procédure adoptée par le Parlement.
32. M. MOLISA fait remarquer une erreur dans le total des Dépenses du Gouvernement et demande à l’Assemblée d’écrire à la place de 15,503,800,002 V, 15,501,115,261 Vt à cause du faux montant figurant dans le budget, de 125,000,000 Vt, au lieu de 127,684,741 Vt .



33. M. REGENVANU, député de Port-Vila, demande pourquoi le montant du « **Appui Budgétaire** », augmente alors que celui du « **Total des Dépenses Gouvernementales** » diminue.
34. M. CROWBY Manarewo demande pourquoi la Commission de Citoyenneté et de la Fonction Publique n'ont-ils pas enregistré de revenus.
35. M. MOLISA demande une pause pour vérifier les montants mentionnés.
36. La séance est suspendue à 15h30 et est reprise à 16h05mn.
37. Le Président annonce l'ordre du jour et vu qu'il n'y a pas de questions écrites, il ajourne la séance.
38. **La séance est ajournée à 16h07mn.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

**JEUDI 10 DECEMBRE 2009**

**PRESIDENT :** M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila.

**PRESENT :** députés

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 9h00mn.
2. M. MOLISALE Havo, député des îles Malo et Aoré, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**ANNONCE FAITE PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT**

4. Le Président présente sa gratification au Consul Général de la Nouvelle-Calédonie et à l'équipe technique du Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour l'installation du nouvel équipement d'audio à l'intérieur de l'hémicycle et dans la salle de conférence du Président du Parlement. Il remercie l'ancien Président du Parlement, M. TAGA Henri, d'avoir adressé cette demande et crée ainsi, une relation amicale entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie. Il demande ensuite à l'Assemblée d'applaudir la réalisation de ce projet.
5. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, après avoir remercié le Président, veut savoir si la Motion No. 2, conformément à l'article 35 du RI, est valide.
6. Le Président dit qu'il répondra à la question à l'heure de la motion cet après midi.

## **PROJET DE LOI DE FINANCES (2010) No. DE 2009**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

7. M. MOLISA confirme que le Revenu Total du Gouvernement et le Soutien du Budget ne changent pas mais seulement le Retournement de Dette Domestique qui a changé de cent vingt cinq (125) millions Vt, ce qui donne une nouvelle Recette Totale du Gouvernement.
8. La Recette Totale du Gouvernement de 15 503 800 002 Vt est approuvée à l'unanimité.

### **APPROPRIATIONS PAR CATEGORIE DES DEPENSES**

#### Code CA “ **Président de la République**”

9. M. PIPITE Marcellino, chef adjoint de l'Opposition et député de Santo, demande pourquoi le budget de cette année a diminué de trois (3) millions Vt comparé à celui de 2009.
10. M. MOLISA explique qu'on a une diminution dans le budget de l'année 2010, due aux paiements des indemnités du Président de la République et celles du personnel de son bureau.
11. Le Code CA est approuvé à l'unanimité.

#### Code CB, “ **Parlement (Secrétariat)** ”

12. M. MOLISA entreprend des corrections aux chiffres des Activités du Code CB dans le Narratif du Budget des Programmes.
13. Le Président CARLOT approuve les corrections.
14. M. PIPITE demande si le Parlement a alloué un budget pour permettre aux députés d'avoir une série des consolidations des Lois.
15. M. MOLISA explique qu'une série de consolidation des Lois coûte dans les cent cinquante (150) mille Vt et dont le Parlement n'a pas les moyens.
16. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, se référant au Programme des Commissions Parlementaires Permanentes, veut savoir si le Président de chaque Commission touche un salaire même si la Commission ne siège pas.
17. M. MOLISA confirme que le Président reçoit tout de même son salaire. Il ajoute que si les Commissions Parlementaires assument correctement leurs devoirs, l'Union Européenne est prête à leur attribuer un budget supplémentaire.

18. M. WELLS Georges A., député de Luganville, se référant à l'activité CBAC, demande si ce budget de huit millions (8) millions Vt couvre les dettes envers les Organisations Parlementaires Etrangères. Il demande, comme le Secrétariat du Parlement a confirmé le recrutement de deux Secrétaires généraux-adjoints, si lesdits postes sont déjà occupés.
19. M. MOLISA répond qu'il ne peut pas confirmer si ce montant couvre les dettes en suspend mais que si le Secrétariat du Parlement veut vraiment que ces dettes soient épongées par le budget alors, il doit les soumettre au Service des Finances.
20. M. TOSUL David, député de Pentecôte, demande si les allocations des députés sont augmentées.
21. M. MOLISA répond que les allocations ne sont pas augmentées. Il ajoute que la Commission des Privilèges et Immunités Parlementaires en a discuté mais malheureusement la soumission a été envoyée tardivement au Conseil des Ministres.
22. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, demande si les députés ont droit aux indemnités de voyages et aux avances.
23. M. MOLISA répond que les députés ont droit aux indemnités de voyages et aux indemnités journalières. Il ajoute que c'est le Parlement qui paie les indemnités à moins que les réunions soient financées par les pays d'accueil ou les organisations étrangères.
24. Le Président du Parlement, M. CARLOT, en réponse complémentaire, déclare que les deux postes des deux secrétaires adjoints n'ont pas été budgétisés. Il ajoute que l'Association Parlementaire du Commonwealth (APC) a suspendu la participation de Vanuatu aux différentes assises, en attendant le règlement des cotisations accumulées.
25. M. SAMSEN Samson, député de Santo, demande si la Commission Ministérielle chargée du Budget a pris en considération l'affaire soumise par la Commission des Privilèges et Immunités Parlementaires et demande si le budget de l'année prochaine couvrira cette augmentation.
26. M. MOLISA explique que la procédure reste similaire à moins qu'il y ait une croissance économique pour augmenter les allocations.
27. M. KOLOMULE, à la suite de la réponse du Président CARLOT, dit que si certaines Commissions Parlementaires n'assument pas leurs responsabilités, il propose que le Parlement utilise leur budget pour couvrir les dettes accumulées envers l'Organisation des Parlementaires du Commonwealth vu l'importance des réunions tenues et donc, la nécessité que nous y participions.

28. M. MOLISA remercie le député de Santo pour ses commentaires et dit partager aussi son avis. Il ajoute que le Secrétariat du Parlement doit s'assurer que les deux postes vacants soient inclus dans le budget de l'année prochaine.
29. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, reconnaît que toutes les demandes concernant la **Grâce présidentielle**, sont soumises à la Commission Parlementaire des Institutions. Toutefois, il veut connaître les responsables de ce travail. Il suggère que le Parlement adopte une Législation prévoyant les différentes responsabilités de chaque Comité Parlementaire.
30. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, se référant à l'Activité CBBC, en tant que membre de la Commission des Comptes Publics (CCP), déclare que ladite Commission a un rôle très important, c'est pourquoi, il est nécessaire de recruter un secrétaire adjoint qui s'occupe de ses réunions. Il exige que le gouvernement lui octroie plus de ressources nécessaires pour s'exécuter convenablement.
31. M. LOUGHMAN, se référant à la page 16 des Narratifs du Budget, dit noter que c'est la Commission Parlementaire des Institutions qui se charge d'étudier toute affaire ayant rapport avec le Bureau du Président de la République.
32. Le Président du Parlement, M. CARLOT Korman, demande au gouvernement d'introduire une Loi précisant les attributions de la Commission Parlementaire des Institutions pour permettre au Président de la République d'évoluer conformément aux dispositions de cette Loi.
33. M. CROWBY Patrick Manarewo, député de Port-Vila, se référant à l'Activité CBBB, demande si le gouvernement a l'intention d'introduire des fonds pour couvrir l'assurance-vie, les soins médicaux et l'hébergement des députés du Parlement durant leur mandat de quatre (4).
34. M. MOLISA répond que c'est la Commission des Privilèges et Immunités Parlementaires qui a le devoir de considérer tout ce qui se rapporte aux droits des députés. Toutefois, il dit qu'il n'y a pas de budget qui couvre l'Assurance des députés et que les employés travaillant au sein du gouvernement, ne sont assurés que médicalement. Il ajoute qu'il n'y a pas de Législation prévoyant les différentes responsabilités des Commissions Parlementaires qui travaillent conformément aux dispositions du Règlement Intérieur.
35. Code CB est approuvé à l'unanimité.  
Code CI, "**Services Judiciaires**".
36. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, demande l'avis du gouvernement sur le cas du **Palais de la Justice** incendié et s'il y a un fond qui couvre sa reconstruction.

37. M. MOLISA explique que le plan de sa Résidence est déjà achevé avec une construction estimée à deux (2) milliards Vt, financée par les bailleurs de fonds. Il ajoute que l'offre d'adjudication sur ladite construction est prête pour être soumise au Conseil des Ministres avant le début des travaux.
38. M. KALTONGGA Bakoa, ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Efate, explique que c'est le Conseil d'Adjudication qui a le dernier mot. Il dit que le nouveau Palais de la Justice sera accessible à tout le monde et confirme la budgétisation de sa construction à la hauteur de deux milliards (2.7) sept cent millions vatu, provenant des bailleurs de fonds. Il ajoute que tout le Vanuatu est prêt à y contribuer aussi.
39. M. PIPITE demande pourquoi une augmentation de neuf (9) millions Vt dans le budget actuel.
40. M. MOLISA précise que le montant concernant la construction de la résidence de la Justice n'est pas incluse dans le budget des Services Judiciaires.
41. Le Code CI est approuvé à l'unanimité.
42. La séance est suspendue à 10h40mn et est reprise à 11h20mn.

Code CD, “ **Conseil National des Chefs de Malvatumauri**”.

43. M. REGENVANU se déclare satisfait de la petite augmentation dans le budget et veut savoir si c'est pour le nouveau recrutement du personnel. Il demande les raisons de la baisse des allocations.
44. Le Ministre MOLISA confirme la budgétisation du recrutement de nouveau personnel mais quant à l'augmentation des allocations, il a besoin d'informations sûres.
45. M. KALTONGGA, ministre de la Justice et du Bien-être social, détaille les allocations des représentants du Conseil national des Chefs qui est de cinq (5) milles Vt chacun et les trente et un (31) membres recevront chacun, mensuellement, un montant de trente (30) mille Vt.
46. M. PIPITE, adjoint au Chef de l'Opposition, est d'accord que le Secrétaire du Conseil soit de la même île que le Président du Conseil pour promouvoir les cultures et traditions de cette île.
47. M. KALTONGGA souligne que c'est l'objectif du Conseil de promouvoir les cultures et traditions de toutes les îles mais pas uniquement celles de l'île d'origine du Président.
48. Le Code CD est approuvé à l'unanimité.

Code CE, “**Bureau du Contrôleur Général des Comptes**”.

49. M. REGENVANU constate les mêmes problématiques budgétaires en 2009, hormis l’augmentation considérable salariale de l’Auditeur Général.
50. M. MOLISA est du même avis que M. REGENVANU mais déclare que le budget supplémentaire ne résoudra pas les problèmes.
51. La séance est suspendue à 11h30 mn et est reprise à 14h25mn.

Code CE, “**Bureau du Contrôleur Général des Comptes**”.

52. M. PIPITE demande l’échelon salarial du Contrôleur Général (CG). Vu que son dernier rapport date de 2007, il demande la date du prochain.
53. M. MOLISA dit ignorer le salaire du CG par contre, il précise que son salaire est financé par les partenaires financiers. Il ajoute que tous les comptes publics étaient prêts pour être vérifiés avec l’espoir que les rapports seront soumis et présentés l’année prochaine, avant la Session parlementaire.
54. Le Code CE, est approuvé à l’unanimité.

Code CC, “**Bureau du Médiateur**”.

55. M. PIPITE demande des explications sur l’augmentation de deux millions trois cent mille (2.3) Vt dans le budget actuel.
56. M. MOLISA déclare que cette augmentation couvre le salaire des nouveaux recrutés.
57. M. STEVEN Morking I., député de Tanna, demande la nationalité du futur Procureur général.
58. M. MOLISA répond que le poste sera occupé par un local ayant des compétences requises pour améliorer le travail du Bureau.
59. Le Code CC est approuvé à l’unanimité.

Code CG, « **Procureur Général** ».

60. M. PIPITE dit noter qu’il y a une augmentation de deux (2) millions Vt comparé à l’année dernière. Il reconnaît la nécessité d’octroyer des fonds à ce bureau important qui doit s’assurer que ses services soient appréciés des clients.
61. M. MOLISA confirme qu’il y a un Procureur Général par intérim et cette augmentation englobe le recrutement d’un Procureur Général permanent, les travaux d’entretien du bureau et l’achat de nouveaux équipements.

62. M. KALTONGGA ajoute qu'il y a sept (7) avocats au Bureau du Procureur Général à Port-Vila pour couvrir Efaté et les îles Shepherds, et 2 autres à Luganville œuvrant pour les Provinces de Sanma, Torba et Penama. Il ajoute que le gouvernement a l'intention d'étendre ces services dans les Provinces de Malampa et Tafea. Il conclut que les affaires civiles traitées par le bureau du Procureur Général coutent mille cent vingt cinq (1125) Vt par procès.
63. Le Code CG est approuvé à l'unanimité.
64. Le Code CH "**Avocat Public**" est approuvé à l'unanimité.  
Code CJ, « **La Commission de la Fonction Publique** ».
65. M. PIPITE dit que le budget a diminué de un (1) million Vt et demande si les Directeurs et les Directeur Généraux travaillent sous contrat.
66. M. MOLISA explique qu'il y a eu un paiement d'environ dix (10) millions Vt pour les fonctionnaires retraités. Il confirme ensuite que les Directeurs et les Directeurs Généraux ne travaillent pas sous contrat.
67. Le Premier ministre, M. NATAPEI Edward N., en supplément, déclare que le rapport sur les Directeurs Généraux n'est pas encore finalisé et qu'une fois soumis, une révision sera faite sur les éventualités de contrat.
68. M. CROWBY demande si l'indemnité de licenciement se paie sur la base d'un mois ou de deux.
69. M. MOLISA confirme qu'elle se paie sur la base d'un mois conformément à la Loi sur le Travail.
70. M. NATAPEI Edward Nipake, Premier ministre et député de Port-Vila, dit qu'il y aura aussi une révision sur cette situation.
71. M. STEVEN Morking demande les critères du recrutement au poste de Directeur Général.
72. M. MOLISA oriente la question au Premier ministre, étant donné qu'il n'en est pas responsable.
73. M. NATAPEI explique que les rapports de performances sont faits par la Commission de la Fonction Publique mais que cela dépend aussi des qualifications de la personne.
74. Le Code CJ est approuvé à l'unanimité.
75. Le Code CL, « **Commission de la Magistrature** », est approuvé à l'unanimité.



Code CF, “ **Cabinet Juridique de l’Etat** ”..

76. M. PIPITE dit noter une augmentation de cent six (106) millions Vt et demande si le budget couvre aussi le compte spécial du personnel du bureau.
77. M. MOLISA répond que cette augmentation englobe le recrutement du nouveau personnel, les paiements des retraités et le plan d’une nouvelle résidence du cabinet.
78. M. CROWBY se plaint que les chiffres dans le projet de Loi ne correspondent pas aux chiffres mentionnés dans le livre du Narratif du Budget.
79. M. MOLISA explique que le chiffre correct que le Parlement doit approuver est 85.705 932 Vt qui est dans le Narratif du Budget.
80. M. KALSAKAU Joshua dit reconnaître l’aide australienne, pour aider le gouvernement, dans le salaire de l’Avocat du Gouvernement (AG). Il veut connaître l’échéance de ce financement et pourquoi le gouvernement de Vanuatu ne peut-il pas assurer, seul, ce salaire.
81. M. MOLISA explique que lorsque le poste a été publié, aucun avocat n’en était intéressé car l’échelon salarial était trop bas, c’est pourquoi, le gouvernement Australien a proposé son assistance financière et avec une nouvelle publication, l’actuel a été nommé. Il rappelle à l’Assemblée que la Constitution interdit la réduction des droits d’un AG qui continue d’exercer ses responsabilités.
82. Le Code CF est approuvé à l’unanimité.
83. Le Code CK, « **Bureau de Citoyenneté** », est approuvé à l’unanimité.

Code MC, “ **Ministère du Premier Ministre** ”.

84. M. KALSAKAU Joshua estime que l’instabilité politique porte préjudice au budget public.
85. M. MOLISA Sela confirme que l’instabilité politique affecte le budget qui couvre cependant, les indemnités de fin de contrat.
86. M. PIPITE veut des explications sur l’augmentation du budget de cette année.
87. M. MOLISA explique que cette augmentation devra couvrir les activités du Forum qui se tiendra au Vanuatu l’année prochaine. Il ajoute qu’il y a aussi l’entretien du tronçon, Ville-Aéroport, et que le ministère de la Primature a un budget de dix (10) millions Vt

pour couvrir les demandes faites par les communautés, lors des visites du Premier ministre.

88. M. PIPITE demande plus d'explications sur la somme d'un (1) million Vt allouée à l'Activité MCB, « *Direction Stratégique* ».
89. M. MOLISA explique que ce montant est une aide en nature pour la construction de la nouvelle résidence du Cabinet Juridique de l'Etat.
90. Le Code MC est approuvé à l'unanimité.

Code MA, “ **Ministère de l'Agriculture, la Quarantaine, la Sylviculture et des Pêches** ”.

91. M. KALSAKAU Joshua demande si la Banque de Développement Agricole de Vanuatu (BDAD) aide les fermiers locaux dans l'obtention des prêts.
92. M. MOLISA répond qu'il y aura un rapport de la Banque qui sera présenté au Parlement.
93. M. STEVEN Morking I., député de Tanna, demande si le Collège Agricole fonctionne toujours vu qu'il n'est pas mentionné dans ce budget.
94. M. KALSAKAU Steven, ministre de l'Agriculture, de la Quarantaine, la Sylviculture et des Pêches et député d'Efate, confirme que le Collège Agricole était financé par le gouvernement chinois et, vu qu'il y a aussi des bourses offertes pour des formations à l'extérieur dans ce domaine, le Collège n'assiste que dans des programmes donnés aux fermiers qui s'intéressent aux projets agricoles.
95. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, remercie le Ministre d'avoir inclu, cette année, la riziculture dans le budget. Il demande si l'achat d'une nouvelle décortiqueuse est pris en compte.
96. M. KALSAKAU Steven se montre reconnaissant envers le ministre d'Agriculture pour avoir permis l'introduction des projets rizicoles, actuellement une réussite sur Santo et Tanna. Il ajoute qu'il y a deux machines disponibles et que la FAO est prête à financer encore vingt (20) autres.
97. La séance est suspendue à 15h35mn et est reprise à 16 h10mn.

#### **LES MOTIONS ECRITES.**

98. Le Président du Parlement, M. CARLOT Maxime KORMAN annonce deux (2) Motions dans l'Agenda et que le Parlement ne discutera que sur la motion N0.2 de 2009 qui est une motion de censure contre le Premier Ministre et quant à la Motion No. 3 de 2009 sur le changement du Président du Parlement, elle sera débattue le Mardi 15

Decembre 2009. Il justifie sa décision en disant que la motion No. 2 de 2009 est courte alors que la motion No. 3 requiert plus de formalités après le long processus de son approbation. Sur la base de l'Article 45 du Règlement Intérieur (RI), "**Décisions du Président du Parlement**", « L'opinion ou la décision du Président concernant toute question relative à l'application ou à l'interprétation du présent RI ne peut être contestée qu'une motion écrite présentée en vertu de l'Article 35 du RI », il décide qu'il n'y ait plus de déclaration verbale relative à la Motion No. 3. Il met en garde les Députés qui voudront le faire, sous peine de sanction, après quoi, il ordonne qu'on débattenne la Motion No. 2 de 2009.

### **MOTION NO. 2 DE 2009**

#### **Motion de Censure contre le Premier Ministre de la République de Vanuatu, M. NATAPEI Edward NIPAKE.**

99. Appuyé par M. CARLOT Alfred, député d'Efate, M. LINI Vanuaroroa, motionnaire et Chef de l'Opposition et député de Pentecôte, présente la Motion No. 2 de 2009. (**Texte joint à l' Annexe III**)
100. Le Premier Ministre, NATAPEI, déclare qu'il s'agit de la 5ème tentative de Motion très couteuse d'ailleurs pour la Nation, émanant de l'Opposition, pour le renverser en tant que Premier Ministre. Il déclare ne pas vouloir y répondre, laissant ainsi la latitude à l'Assemblée d'en débattre.
101. La Motion No. 2 de 2009 est rejetée par 36 voix, 11 pour et 1 abstention.
102. Le Ministre MOLISA demande qu'on applique l'Article 46 du RI, "**Motion de suspension du Règlement Intérieur**", pour permettre au Parlement de s'occuper de la Motion No. 3 de 2009.
103. M. CARLOT Maxime KORMAN objecte en précisant qu'il n'est pas nécessaire que le Parlement discute sur un cas qui n'est pas urgent.
104. M. MOLISA insiste sur la nécessité de discuter la Motion No.3 à temps contrairement au Président de l'Assemblée qui opte pour son report.
105. M. CARLOT Maxime KORMAN réitère sa décision.
106. Le Ministre MOLISA, se référant à l'Article 46 du RI, déclare qu'il ira au tribunal si le Président maintient sa décision.
107. Le Président CARLOT déclare maintenir sa décision et ajoute qu'il est de Droit que les Députés défient sa décision de Président du Parlement et réaffirme qu'il n'y a pas de cas urgent que le Parlement puisse en discuter.

108. Le Premier Ministre NATAPEI lève un point d'ordre mais est immédiatement interrompu par M. CARLOT Maxime Korman qui ne veut rien entendre sur la Motion No. 3 de 2009.
109. M. NATAPEI veut savoir pourquoi le Président rejette la suspension du RI.
110. M. CARLOT Maxime Korman, se basant sur l'Article 46 du RI, déclare que le Ministre MOLISA, ayant échoué dans sa tentative de présenter une motion, doit parler sur la Motion No. 3 de 2009. Après avoir cité l'Article 45 du RI, il déclare ajournée la présente séance parlementaire.
111. **La séance est ajournée à 16h45mn.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

**VENDREDI 11 DECEMBRE 2009**

**PRESIDENT:** M. CARLOT Maxime Korman, député de Port Vila.

**PRESENT :** députés

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance débute à 9h05 mn.
2. M. BULE James, député d'Ambae, dit la prière.
3. Le Président CARLOT, annonce l'ordre du jour.

**ANNONCES DU PRESIDENT**

4. M. CARLOT Maxime Korman informe l'Assemblée de la suspension de ses activités jusque dans l'après-midi pour permettre au Gouvernement et à lui-même d'assister à l'audience avant la soumission de leurs affaires au Tribunal.
5. La séance est suspendue à 9h10mn et est reprise à 14h40mn.

**QUESTIONS ORALES**

6. M. WELLS George, député de Luganville, demande s'il y a des directives dans le contrôle de l'attribution des licences de port d'armes.
7. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre de l'Intérieur, affirme la nécessité de mettre à jour les données s'y rattachant avant de pencher minutieusement sur le cas des personnes porteuses d'armes.

9. M. PIPITE, Adjoint au Chef de l' Opposition, demande si l' Office de Règlements des Services Publics (ORSP) a déjà débuté le travail et s'il y a une réduction sur le tarif de consommation d'eau et d'électricité.
8. Le Ministre VOHOR informe que la **Loi de l'OPRS** n'est pas d'abord officialisée dans la Gazette.
9. M. LORIN Solomon, député de Santo, demande des clarifications sur la gratuité scolaire au Primaire en 2010.
10. M. SALWAI Charlot Tabimasmak, ministre de l'Education, explique que la gratuité scolaire signifie l'engagement seul du Gouvernement dans la responsabilité des frais de cours.
11. M. LINI Vanuaroroa, Chef de l'Opposition et député de Pentecôte, réclame un bref résumé sur la situation de l'île de Gaua (Banks), liée aux irrptions volcaniques.
12. Le Ministre CARCASSES informe que la Police, le Bureau National de Gestion des Désastres (BNGD) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont à pied d'œuvre pour gérer la situation sur place, notamment le cas des dix neuf (19) villages à l'Ouest de l'île, gravement touchés par les activités volcaniques et qui sont contraints à l'évacuation vers l'Est pour des raisons de sécurité.
13. M. VUTA Peter, Premier vice-président du Parlement et député d'Ambae, veut connaître la merveilleuse histoire de l'utilisation de l'énergie hydroélectrique dans les îles.
14. M. TELUKLUK Paul, ministre des Terres, de la Géologie et des Mines, et député de Mallicolo, réplique qu'il y a trois projets sur place et que deux compagnies ont obtenu l'offre mais subsistent toujours des problèmes à résoudre. Toujours d'après lui, il est nécessaire qu'on réduise le tarif de l'électricité avant l'entame des Travaux.
15. **La séance est ajournée à 15h10 mn.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

**LUNDI 14 DECEMBRE 2009**

**PRESIDENT:** M. CARLOT Maxime Korman, député de Port Vila.

**PRESENT :** députés

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance commence à 9h00mn.
2. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

4. M. TELUKLUK Paul, ministre des Affaires foncières et député de Mallicolo, présente une déclaration sur les tarifs d'électricité sur Santo, Mallicolo, Efate et Tanna. (**Texte joint en Annexe IV**)
5. M. LINI Ham, chef de l'Opposition et député de Pentecôte, en tant que Président du Parti National Unifié (PNU), remercie le Ministre pour sa déclaration et espère que les propriétaires coutumiers auront accès au réseau de distribution électrique provenant de la station Hydro-électrique, installée sur leurs territoires. Il conclut que le gouvernement a pris l'initiative de réduire les tarifs d'électricité des lieux tels que Luganville et les autres endroits sur Santo qui bénéficient de l'électricité à partir de l'énergie hydro-électrique.

6. M. PIPITE Marcellino, chef adjoint de l'Opposition et député de Santo, entant que représentant du Parti Républicain de Vanuatu (PRV), dit que lors de la dernière session parlementaire et durant la présente encore, il y a eu des questions sans réponses, surtout sur les Règlementations des Services Publics (RSP). Il questionne l'échelon salarial de l'Agent Chef de l'Office des Règlementations des Services Publics. Il demande au gouvernement d'établir un tarif abordable de la distribution électrique. Il conclut que le gouvernement doit en premier lieu dédommager les propriétaires coutumiers des territoires où l'énergie hydro-électrique est installée.
7. M. CROWBY Patrick Manarewo, député de Port-Vila, fait remarquer que le Ministre n'a pas mentionné le biocarburant et l'énergie éolienne dans sa déclaration. Il estime que ces deux sources peuvent être aussi de grande assistance dans la réduction du coût électrique.
8. M. TELUKLUK dit qu'il s'assurera que les tarifs soient abordables.
9. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, suggère qu'un Ministre, voulant présenter une déclaration, doit s'assurer que les copies soient distribuées aux députés quelques jours avant afin qu'ils puissent contribuer aux débats.
10. M. LOP Willie, député de Tanna, demande comment l'Aéroport de White Grass sur Tanna bénéficiera du projet des RSP.
11. M. TELUKLUK confirme que l'extension des réseaux de distribution électrique à l'Aéroport sera établie en l'an 2010.
12. M. BULE James, député d'Ambae, dit être au courant que l'Union Européenne ait financé le projet hydro-électrique sur Sarakata et veut savoir quand le projet démarrera.
13. M. TELUKLUK répond que le projet aurait dû commencer en l'an 2009 malheureusement, il y a eu des malentendus avec les contrats. Il annonce à l'Assemblée l'entame du projet en 2010.
14. M. LORIN Solomon, député de Santo, demande quand le gouvernement a l'intention d'étendre le réseau électrique dans les zones non électrifiées.
15. M. TELUKLUK dit ne pas être en mesure de donner une information juste et qu'il informera l'Assemblée après consultation du service responsable des Travaux.
16. M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo, demande si les véhicules de fonction utiliseront aussi le biocarburant.
17. M. TELUKLUK dit qu'il est fier de promouvoir l'utilisation du biocarburant pour réduire la pollution de gaz dans l'air, actuellement facteur principal du réchauffement de la planète.



## **PROJET DE LOI DES FINANCES (2010) No. DE 2009**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

Code MA “ **Ministère de l’Agriculture, de la Quarantaine, de la Sylviculture et des Pêches** ”

18. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, exprime sa déception du fait que le Directeur Général n’ait pas fait de soumission budgétaire l’année dernière, une attitude inacceptable. Il demande ensuite s’il a subi un traitement disciplinaire.
19. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, explique que cette année, toutes les soumissions effectuées sont envoyées à temps auprès des Finances. En ce qui concerne l’affaire du DG, il précise que son Ministère s’assurera que la Commission de la Fonction Publique s’en occupe.
20. M. KOOMULE Jean Ravou A., député de Santo, félicite le Ministre de l’Agriculture et son personnel pour le travail abattu efficacement. Il demande la procédure pour le projet d’établissement d’une Chambre d’agriculture.
21. M. KALSAKAU Steven, ministre de l’Agriculture, de la Quarantaine, de la Sylviculture et des Pêches et député d’Efate, explique qu’un projet de Loi, la concernant, sera introduit au Parlement à la prochaine session.
22. M. SAIMON demande confirmation des machines à glaces qui seront installées dans les îles.
23. Le ministre de l’Agriculture, M. KALSAKAU, explique que les machines à glaces qu’il faut commander, sont financées par le Forum d’ Industries de Pêche (Forum Fishing Industry). Il ajoute que la gestion et la localisation desdites machines constituent deux soucis majeurs. D’après lui, le Ministère doit s’assurer qu’il n’y ait pas de litiges et que tous les pêcheurs en bénéficient.
24. M. TEILEIMB Kisito, député de Mallicolo, se référant à l’Activité MAFA, « *Sylviculture* », dit noter qu’il y a une réduction comparée au budget de l’année dernière et veut savoir si les problèmes affectant le domaine de la sylviculture dans les Provinces, sont pris en compte dans ce budget.
25. M. KALSAKAU Steven ignore la raison de cette réduction.
26. M. MOLISA explique qu’il n’y a pas de projet de la sylviculture en place pour l’année prochaine. Il ajoute qu’actuellement, tous les projets du domaine sont gérés par le

secteur privé. Il conclut qu'il n'y a qu'un seul projet sur Santo financé par le gouvernement japonais.

27. M. BROWNY Donna, député de Mallicolo, se référant à l'Activité MADE, « *Elevage /Production Animale* », dit que le Narratif des Budgets prévoit un **Agent Chef d'Elevage** à la Province de Malampa mais aucune nomination n'a été faite et demande quand le poste sera-t-il occupé.
28. Le Ministre KALSAKAU explique que le gouvernement veut, par l'intermédiaire du Ministère, réarranger le Service de l'Elevage et recruter son personnel. Il ajoute que le Ministère doit collaborer avec la Commission de la Fonction Publique pour respecter les critères des postes publiés dans le but de recruter des travailleurs compétents.
29. M. PIPITE, se référant à l'Activité MADB, « *Contrat pour services vétérinaires* », dit constater une augmentation de quarante et un (41) millions vatu. Selon lui c'est du gaspillage de fonds car le vétérinaire reçoit un salaire élevé alors que **la Prestation des services publics** a besoin d'argent.
30. M. MOLISA explique que la délivrance de certificat par le Services de la Quarantaine constitue l'élément principal de l'exportation et il doit être signé par un Vétérinaire qualifié qui est actuellement un Néo-Zélandais. Il dit qu'il n'y a pas de Ni-Vanuatou experts dans ce domaine.
31. M. KALSAKAU Steven, ministre de l'Agriculture, en réponse supplémentaire, dit qu'il n'a pas seulement la responsabilité de certifier la qualité de la production animale mais aussi, a le devoir d'assurer les normes dans nos abattoirs, très importantes au niveau de l'**Industrie de bétail**. Il ajoute que le Vanuatu a le statut de bétail de bonne qualité qu'il doit bien préserver d'où l'importance de ce poste de Vétérinaire.
32. M. KOLOMULE déclare que le coprah est aussi une des ressources qui génère plus de revenu dans le pays. Il trouve que le gouvernement ne le soutient pas assez, c'est pourquoi, il lui demande d'accorder plus d'importance à ce secteur productif.
33. M. MOLISA confirme qu'il n'y a pas assez de fonds dans ce secteur de coprah mais, a l'espoir que l'année prochaine, la montée du cours mondial entrainera une hausse locale.
34. M. TITONGOA Willie R. A., député de Tongoa, se référant à l'Activité MACB, « *Agro-alimentaire* », demande le budget total attribué à la production rizicole.
35. M. KALSAKAU confirme que 6,6% du budget total, pour un montant total de sept millions cinq cent milles (7.5) Vt, couvre cette production.
36. M. MOLISA, en réponse supplémentaire, ledit montant ne couvre que les projets rizicoles et que le gouvernement se chargera de l'achat des décortiqueuses.

37. M. CROWBY dit noter qu'il y a une augmentation de vingt neuf (29) millions Vt dans l'Activité MAE, « **Pêches** ». Il demande si ce budget couvre les recherches à Port-Vila et dans les îles.
38. M. KALSAKAU Steven répond que les recherches sur le projet de transformation industrielle de poissons, de troqua et d'escargot de mer seront centrées sur Port-Vila et Santo dans le but de se conformer aux normes commerciales.
39. Le Code MA est approuvé à l'unanimité.
40. La séance est suspendue à 10h15mn et est reprise à 11h05 mn.
41. Code MT, '**Ministère de Commerce, d'Industrie et du Tourisme**'
42. M. PIPITE Marcellino, Adjoint au Chef de l'Opposition, demande la mise en place d'une procédure par laquelle, l'**Office de Promotion des Investissements au Vanuatu (OPIV)** peut contrôler les dépenses des Fonds et enfin, si la subvention du coprah sera reconduite.
43. M. MOLISA relate des allégations relatives au détournement du montant de cinq (5) millions Vt qui restent à prouver. Cependant, la garantie payée par un potentiel Investisseur est de faciliter l'investissement. A son avis, il déclare que le Gouvernement devra s'assurer d'une procédure visant à améliorer l'actuelle situation.
44. M. KILMAN Sato, vice-Premier ministre et ministre du Commerce, d'Industrie et du Tourisme et député de Mallicolo, se référant à la Subvention du copra, explique qu'après la dévastation récente d'un cyclone aux îles Philippines, probablement le plus grand producteur, le prix mondial du copra augmentera.
45. Le Code MT est approuvé à l'unanimité.
46. Code MV, "**Ministère de la Coopérative et du Développement des Entreprises Ni-Vanuatu**"
47. M. PIPITE Marcellino, en référence à l'Activité MVBA, "**Développement des Coopératives**", affirme qu'au lieu que les Coopératives fonctionnent pour leur but spécial, elles sont devenues des Centres commerciaux.
48. Le Ministre MOLISA précise que la marchandise chèrement vendue par les Coopératives est due aux frais élevés imposés par les transporteurs maritimes.
49. M. HILTON Danstan, ministre de la Coopérative et du Développement des Entreprises Ni-vanuatu et, député des îles Banks et Torres, ajoute que les Coopératives ne sont pas gérées convenablement à cause des lacunes de travail au niveau du personnel de son Département

50. M. STEVEN Morking, député de Tanna, demande le sort du Fonds chinois bloqué par le Ministère des Finances et de la Gestion Economique Management (MFGE).
51. Le Ministre HILTON réplique qu'il a été utilisé pour couvrir des arriérées de dettes.
52. M. TITONGOA, député de Tongoa, déclare ne pas avoir vu le Fonds du **Développement de la Coopérative** mentionné. Il est curieux de savoir le fonctionnement de **Crédit Unions** et de **Vanwods**.
53. M. MOLISA explique que les **Crédit Unions** fonctionnent comme des entités privées et sont enregistrées sous « **Institutions Financières** » alors que **Vanwods** est reconnu comme une **Organisation Non Caritative**.
54. M. KILMAN Sato, ministre du Commerce, ajoute que la subvention de cent dix (110) millions Vt a été allouée au Ministère des Entreprises Ni-Vanuatu, que trois cents (300) milles Vt pour le faible recouvrement des prêts et que soixante (60) millions Vt ont été empruntés par l'Office de Commercialisation des Produits de Base au Vanuatu (OCPBV) avec une restitution d'environ un (1) millions Vt seulement.
55. M. HILTON réitère que la lenteur du travail du Département (Coopératives) est due au manque de personnel.
56. Le Code MV est approuvé à l'unanimité.
57. Code ME, **Ministère de l'Education**
58. M. PIPITE remarque une augmentation dans le budget et si les soixante (60) millions Vt suffisent pour faire face aux frais du cours ou il y aura un montant supplémentaire.
40. La séance est suspendue à 11h30mn et est reprise à 14h20mn.

#### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

Code ME, **Ministère de l'Education** ”.

41. M. MOLISA dit que le budget attribué à l'Education est très élevé avec ce montant de cent (100) millions Vt consacré à la scolarité gratuite en 2010.
42. M. SALWAI Charlot, ministre de l'Education, en réponse supplémentaire, déclare que 60% du budget couvre la période du premier trimestre et les dettes de l'année 2009. Il ajoute que 64 million Vt visent à payer les droits des retraités et les indemnités de loyer. Il remercie finalement le Premier ministre, le ministre des Finances et de la Gestion économique et son personnel pour leurs efforts consentis dans la réalisation de ce programme d'éducation gratuite.
43. Le Code ME est approuvé à l'unanimité.

Code MF, “ **Ministère des Finances et de la Gestion économique** ”.

44. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, se référant à l'Activité MFEB, « *Paiement des anciens dirigeants* », déclare que ce programme couvre la Société de la Radiodiffusion et la Télévision de Vanuatu (SRTV) et la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI).
45. M. PIPITE veut des explications sur la somme de deux cents (200) millions Vt attribuée aux dédommagements fonciers sur Santo.
46. M. MOLISA confirme qu'il couvre les dédommagements des terrains où se situent les institutions publiques sur Santo.
47. M. KALSAKAU Joshua affirme que les fermiers locaux détiennent des propriétés très valables mais il leur manque un capital d'investissement. Il demande si le budget alloué à la Banque de Développement Agricole de Vanuatu (BDAV) peut les aider dans ce sens.
48. M. MOLISA dit qu'il présentera une déclaration au Parlement sur la BDAV. Il explique ensuite que le gouvernement a attribué cent (100) millions Vt en guise de complément du capital de la Banque. Il confirme que les fermiers sont autorisés à effectuer des emprunts bancaires pour démarrer un projet agricole.
49. M. BULE se plaint que le budget alloué au Bureau du Tourisme de Vanuatu (BTV) reste idem et ajoute que le budget alloué à la promotion de l'industrie touristique pour le pays, demeure insuffisant, c'est pourquoi le bureau est parfois obligé de faire des prêts remboursés grâce au nouveau budget, pour pouvoir assumer ses responsabilités. Il recommande au gouvernement l'approbation d'une rallonge budgétaire pour le Bureau du Tourisme.
50. M. MOLISA explique que le Bureau du Tourisme est autorisé par le ministre des Finances à effectuer un emprunt de dix (10) millions Vt à la Banque. Il ajoute que comparé aux Iles Fidji, le Vanuatu exige le renforcement et la création des cadres d'investissements dans le secteur touristique pour augmenter son chiffre annuel visiteurs.
51. Le Code MF est approuvé à l'unanimité.

Code MO, “ **Ministère des Affaires Etrangères** ”.

52. M. PIPITE dit que le Vanuatu devra renforcer ses affaires commerciales avec Fidji. Il demande pourquoi ces deux pays n'ont pas le même niveau de vie.
53. M. NATUMAN Joe, ministre des Affaires étrangères et député de Tanna, rétorque que le coût des missions diplomatiques extérieures reflète le coût de la vie.

54. Le Code MO est approuvé à l'unanimité.

Code MH, « **Ministère de la Santé** ».

55. M. VUTA Peter, Premier vice-président du Parlement et député d'Ambae, se référant à l'Activité MHCB, « *Services de Santé dans les Collectivités* », déclare qu'il faut des véhicules pour entreprendre un meilleur service médical à la population. Il demande si le budget couvre l'achat des véhicules pour les centres médicaux dans chaque Province.

56. M. MOLISA répond que l'achat des véhicules est inclu dans le budget attribué par les aides en nature.

57. M. KAHU Moses, ministre de la Santé et député de Tanna, en réponse supplémentaire, précise que l'achat de quatre (4) véhicules est inclu dans la subvention en aide.

58. M. CROWBY Patrick Manarewo, député de Port-Vila, demande si le budget couvre aussi les chaises roulantes et l'appareil à oxygène.

59. M. MOLISA dit que le budget couvre seulement la fourniture des médicaments.

60. M. KAHU ajoute que huit (8) millions Vt de complément, couvrent l'achat des vaccins et des antibiotiques.

61. La séance est suspendue à 15h05 mn et est reprise à 16h15.

62. M. PIPITE Marcellino, après avoir déclaré remarquer une augmentation dans le budget, mentionne des Fonds bloqués pour les campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA, les MST/MSI pour ne citer que celles-là.

63. M. KAHU Moses, le ministre de la Santé, partage les commentaires du précédent orateur et déclare que cela n'a pas empêché leur continuation.

64. M. KALSAKAU Joshua, concernant l'Activité MHCA, « **Services Hospitaliers** », cherche à savoir ce qui est advenu à certains appareils médicaux abîmés tel que le Scanner pour la Radiologie, et nécessitant un remplacement.

65. Le Ministre KAHU explique que ce sont les allocations qui justifient l'augmentation dans cette Activité.

### **QUESTIONS ORALES**

66. M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo, demande pourquoi les ministres n'ont pas droit aux indemnités de déplacement en comparaison avec le Premier Ministre et le Président.

67. Le Ministre KILMAN (au nom du Gouvernement, en l'absence du Premier Ministre absent) explique que le Premier Ministre et le Président ont une Caisse Trust spéciale utilisée pour les affaires liées aux voyages. Quant aux ministres, ils reçoivent des requêtes lors de leurs voyages au nom des ces deux Hautes Autorités.
68. M. PIPITE demande quand le Gouvernement gèrera le mauvais usage des véhicules immatriculés G.
69. Le vice-Premier Ministre, M. KILMAN reconnaît l'actualité du problème et affirme la nécessité que le Gouvernement le solutionne.
70. M. WELLS George André, député de Luganville, s'inquiète des véhicules de la Force Mobile de Vanuatu (FMV) en circulation dans les carrefours de Port-Vila et sur lesquelles des Posters du Groupe du Feu Lucky Dube, « One Peoples' Band » sont affichés. Il veut savoir si le Ministre chargé décidera d'une action disciplinaire à l'encontre de l'autorité de FMV étant donné la moquerie infligée, en particulier au Code de conduite d'un militaire.
71. Vu l'absence du ministre de l'Intérieur, chargé de la FMV, le vice-Premier ministre, M. KILMAN dit avoir noté les commentaires et demande une formulation plainte officielle au député WELLS.
72. M. SOLOMON Lorin, député de Santo, s'enquiert de l'aide gouvernementale à l'endroit des Compagnies locales forestières.
73. M. KILMAN explique que les activités de Scierie ambulante sont réservées au Vanuatais et que l'Industrie forestière locale est incapable d'entretenir et satisfaire la demande en bois.
74. Le Ministre MOLISA ajoute que le Gouvernement aide les Compagnies forestières locales de bois en taxant sur le bois importé.
75. M. KALSAKAU Steven, ministre de l'Agriculture, la Quarantaine, de la Sylviculture et des Pêches et député d'Efate, partage les commentaires du ministre MOLISA mais ajoute que le bois local est aussi difficile à traiter sur place.
76. Le Ministre HILTON explique que les difficultés encourues par nos exploitants locaux sont le manque de suivi et l'incapacité d'être en contact dues à l'insuffisance de personnel du Département des Entreprises Ni-Vanuatu.
77. M. BROWNY, député de Mallicolo demande s'il y a un Fonds destiné à la réhabilitation des résidences Gouvernementales très abîmées.
78. M. MOLISA explique que les résidences administratives sont sous la charge des ministres respectifs et il y va de leur responsabilité de les entretenir et les rénover. Il

ajoute que la Commission de la Fonction Publique (CFP) ne peut s'en occuper financièrement.

79. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, s'enquiert du budget du Conseil Provincial actuel comparé à celui du Ministère de la Santé qui a connu récemment une augmentation.
80. M. KILMAN réplique que le budget du Conseil provincial reste le même tant qu'il assure les mêmes prestations de service dans les Provinces.
81. Le Ministre MOLISA ne voit aucune raison pour laquelle il n'y aurait pas augmentation du budget des Conseils Provinciaux et quant aux prestations des services, elles devraient se faire normalement.
82. M. KALO Daniel Toara, député des îles Shepherds, veut savoir si les enseignants du préscolaire sont payés par le gouvernement.
83. M. SALWAI Charlot Tabimasmass, ministre de l'Education et député de Pentecôte, réplique que le budget de l'Education ne couvre pas le Préscolaire puisque les écoles sont privées et partage l'idée qu'elles doivent se rattacher aux écoles primaires.
84. M. SAWON Thomas, le chef du Groupe Majoritaire et député des îles Banks et Torres, demande si le budget a pris en compte les nouveaux enseignants en service en 2010.
85. Le Ministre SALWAI fera une déclaration les concernant.
86. M. HAMARILIU Isaac, député d'Epi, demande si le Ministère a opté pour la répartition des infirmiers dans les localités isolées.
87. Le Ministre KAHU précise qu'elles seront gérées par les Practiciens.
88. M. STEVEN Morking I., demande pourquoi les expatriés ont ce privilège de circuler avec des véhicules immatriculés « Vanuatu Exemption (VE) » pendant que des Entrepreneurs sérieux vanuatais doivent payer.
89. Le Ministre MOLISA précise que l'immatriculation "VE" est un projet des véhicules à la suite d'un accord entre les partenaires donateurs et le Gouvernement, c'est pourquoi les Entrepreneurs vanuatais en sont écartés.
90. M. LOP Willie, député de Tanna, veut savoir quand le Gouvernement initiera l'Année 13 à l'Ecole Secondaire de Tanna.
91. Le Ministre SALWAI réplique qu'elle sera effective en 2010.
92. M. CROWBY Patrick Manarewo, député de Port Vila, demande si le Gouvernement va considérer la création Conseil National de Sécurité.



93. M. KILMAN réplique que le Gouvernement le prendra en compte dans la mesure ou il concernera la Sécurité de l'Etat.
94. M. KALSAKAU Joshua veut savoir si le Gouvernement a déjà songé à mettre en place les Feux de circulation, vu l'intensité journalière des transports liée aux différentes activités dans cette ville et périphéries.
95. M. KILMAN précise que l'installation des Feux de circulation, de laquelle il n'est pas informé, est un projet immense mais, il déclare en avoir pris note.
96. Le ministre de l'Infrastructure et des Services Publics et député de Santo, M. VOHOR Serge déclare aussi avoir pris note mais qu'il est triste d'annoncer que le budget n'en prévoit pas.
97. M. KEN Ton, député de Mallicolo, demande si le Gouvernement peut considérer l'aide aux fermiers locaux en matière de transport, pour un écoulement rapide, en particulier de leur copra en vu de maintenir sa qualité.
98. M. KILMAN réplique que le Gouvernement ne gère que le prix fixe des produits tel que le copra mais, une lacune, dans la qualité requise des produits à exporter, persiste.
99. M. KOLOMULE Jean Ravou A, député de Santo, concernant le dossier parlementaire pour lequel le tribunal n'a pas d'abord prononcé son verdict, demande si c'est acceptable que le Président de la Court Suprême rencontre le Ministre chargé de la Justice et du Bien-être Social durant cette période d'attente. Il demande qu'on clarifie si cette attitude ne va pas faciliter un favoritisme gouvernemental.
100. M. KALTONGGA Bakoia, ministre de la Justice et du Bien-être Social, informe l'Assemblée qu'il a juste convoqué le Président de la Court Suprême, pour discuter du projet du nouveau Palais de la Justice, après quoi, pour sceller leur rencontre fructueuse, il dit avoir partagé le Kava avec ce dernier.
101. **La séance est ajournée à 17h00mn.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

MARDI 15 DECEMBRE 2009

PRESIDENT: M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila

PRESENT: députés

ABSENT :

RETARD :

1. La séance débute à 9h00mn.
2. M. BOEDORO, Deuxième vice-président du Parlement et député de Maewo, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**CONFIRMATION DES PROCES-VERBAUX**

4. Appuyé par M. PIPITE, chef de file de l'Opposition, M. SAWON Thomas I, chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, présente les procès-verbaux de la Deuxième Session extraordinaire de la Huitième Législature du 19 – 27 Novembre 2007 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
5. La motion est approuvée à l'unanimité.
6. Appuyé par M. PIPITE, M. SAWON, chef du Groupe majoritaire, présente les procès-verbaux de la Deuxième Session Ordinaire de la Huitième Législature du 03 – 19 Décembre 2007 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
7. La motion est approuvée à l'unanimité.

8. Appuyé par M. PIPITE Marcellino, M. SAWON Thomas I , présente les procès-verbaux de la Première Session Ordinaire de la Huitième Législature du 31 Mars – au 11 Avril 2008 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance..
9. La motion est approuvée à l'unanimité.
10. Appuyé par M. PIPITE, M. SAWON, chef du Groupe majoritaire, présente les procès-verbaux de la Première Session extraordinaire de la Huitième Législature du 20 – 08 Avril 2008 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
11. La motion est approuvée à l'unanimité.
12. Appuyé par M. PIPITE, M. SAWON Thomas I, présente les procès-verbaux de la Deuxième Session Extraordinaire de la Huitième Législature du 17 au 19 Juin 2008 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
13. La motion est approuvée à l'unanimité.
14. Appuyé par M. PIPITE Marcellino, M. SAWON Thomas I, présente les procès-verbaux de la Troisième Session Extraordinaire de la Neuvième Législature du 03 Octobre 2008 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
15. M. KALSAKAU, député d'Efaté du Vanuatu Labour Party (VLP), demande le sens des abréviations PTV, se référant à la colonne des affiliations de Parti en face de son nom. Il précise qu'officiellement, son Parti se nomme VLP.
16. M. CARLOT Maxime KORMAN demande que l'Assemblée retienne VLP dans la correction.  
  
**(NB/ PTV (Parti du Travail de Vanuatu) est le nom français de VLP. M. KALSAKAU en réalité, lit la version française des procès-verbaux).**
17. La motion est approuvée à l'unanimité.
18. Appuyé par M. PIPITE Marcellino, M. SAWON Thomas I, présente les procès-verbaux de la Première Séance Extraordinaire de la Neuvième Législature du 22 Septembre 2008 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
19. M. TITONGOA Willie Ruben Abel, député de Tongoa, fait remarquer une erreur dans la circonscription de M. VOHOR Serge qui est Santo et non Tongoa.
20. M. VOHOR, Ministre des Infrastructures et des Services d'Utilité Publics, et député de Santo, considère cette erreur sérieuse et moqueuse plus particulièrement, à son endroit, en tant qu'un des députés doyens de Parlement.

21. M. CARLOT Maxime K. accepte les réactions et s'en excuse. Il déclare qu'une telle erreur répétée sera sévèrement punie dans le futur.

22. La motion est approuvée à l'unanimité.

### **DECLARATIONS DES MINISTRES**

23. M. KALTONGGA Bakoa, ministre de la Justice et du Bien-être Social et député d'Efate, présente une déclaration sur la Loi et la Justice et les Institutions sous son Ministère. (**Texte en Annexe V**)

24. M. CARLOT Maxime demande aux membres des différents Partis de l'Opposition de ne commenter que la déclaration des Ministres et ceux autorisés devront se plier à cette condition.

25. Suite à la présence de certains Députés au centre de la Chambre, le Président CARLOT Maxime rappelle que l'Article 19 du Règlement Intérieur n'autorise que les partis politiques, au sein de l'Opposition, à commenter brièvement la présente déclaration.

26. M. PIPITE, adjoint au Chef de l'Opposition et représentant du Parti Républicain de Vanuatu dans l'Opposition,

27. M. CARLOT Maxime Korman informe le président de Vanuatu Labour Party, M. KALSAKAU Joshua, qu'il ne lui permettra pas de commenter la déclaration comme le signifie l'Article 19 du RI.

28. M. KALSAKAU Joshua, Chef du Vanuatu Labour Party (VLP), fait savoir que le soutien ou l'opposition du VLP au regard de n'importe quel problème, se fait avant le Parlement. Pour l'immédiat, il accepte sereinement la décision du Président du Parlement.

29. M. CARLOT Maxime autorise les Députés à intervenir sur la déclaration.

30. M. TOSUL David, député de Pentecôte, s'enquiert de l'évolution de l'achat du terrain sur lequel sera construit le Centre Correctionnel, étant donné qu'il a entendu la disponibilité de deux autres terrains pour le même objectif.

31. Le Ministre KALTONGGA explique que parce que le terrain d'Etas acquis pour ledit projet est sujet aux litiges, aucune construction n'y a été entreprise et que malheureusement, le Gouvernement se trouve contraint de négocier un autre terrain à Erangorango, (Terrain derrière l'Aéroport de Bauerfield) sur lequel des études de faisabilités ont déjà été entamées, ce qui va permettre l'entame de la construction de la route qui sera suivie d'autres travaux.

32. M. KOLOMULE Jean Ravou Aki, député de Santo, demande si une bonne sensibilisation légale a été faite au bénéfice de la population rurale depuis, à son entendement, que la Justice lui est chère.
33. Le Ministre KALTONGGA informe l'Assemblée qu'une semaine de Justice a été organisée à Port-Vila, Tanna et Santo durant laquelle, l'accent est particulièrement mis sur les différentes Institutions Judiciaires sur lesquelles le public peut demander légalement toute sorte d'informations utiles.
34. M. CARLOT Maxime annonce l'imminence de la pause et qu'après la déclaration du Ministre des Affaires foncières, l'Assemblée donnera ses commentaires.
35. M. TELUKLUK Paul, ministre des Terres et député de Mallicolo, présente sa déclaration relative à la distribution d'eau et d'électricité. **(Texte en Annexe VI)**
36. Le Président CARLOT décide d'autoriser les commentaires sur la présente déclaration en fonction du temps.
37. M. LINI HamVanuaroroa, Chef de l'Opposition fait remarquer que la déclaration s'effectue en réponses aux questions posées verbalement lors de « Questions Orales », pour être entendue par le public. Il ajoute que parce que certains projets mentionnés n'ont pas de Fonds disponibles pour leur réalisation, il espère que le Ministre les trouvera.
38. M. PIPITE se déclare intéressé puis demande si le Gouvernement reconsidère l'utilisation des Fonds de Sarakata. Il se plaint qu'ils aient été injustement redistribués au grand mécontentement de la population de Santo qui juge élevés les coûts de l'eau et de l'électricité, d'où la nécessité d'une révision, d'après lui.
39. M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo, demande si le gouvernement a déjà dédommager les propriétaires de Brenwe sur Santo.
40. M. TELUKLUK confirme que le gouvernement a déjà dédommagé certains endroits.
41. M. WELLS Georges, député de Luganville, demande au Ministre de donner des explications claires aux propriétaires des terrains sur les manières de déclarer un terrain comme une terre publique.
42. M. TELUKLUK explique que le gouvernement envoie un mois de préavis à la communauté pour qu'elle détermine le vrai propriétaire du terrain. Après la détermination du propriétaire, il faut entreprendre ensuite une déclaration d'évaluation du terrain puis le gouvernement peut ensuite dédommager le propriétaire pour déclarer le terrain comme public.

43. M. KOLOMULE Jean Ravou A., député de Santo, fait un commentaire positif sur le projet lancé dans la communauté d'Imaki sur Tanna, Il suggère au Ministère d'établir plus de projet de ce genre.
44. M. TELUKLUK explique que le Ministère a l'objectif de se concentrer sur les projets de tels genres. Il assure l'assemblée qu'il y a des fonds alloués pour ces projets.
45. M. BULE James, député d'Ambae, dit que le Ministère se concentre trop aux banlieux et donc il veut savoir quand le projet de Saratamata sur Ambae débutera.
46. M. TELUKLUK répond que le projet débutera et prendra fin en 2010.
47. La séance est suspendue à 10h50mn et est reprise à 11h20 mn.
48. M. KALO Toara D., député des Shepherds, remercie le Ministre pour sa déclaration. Il demande ensuite si l'affaire concernant Prima a été réglée.
49. M. TELUKLUK répond que le propriétaire coutumier du terrain a été confirmé et le gouvernement considère de dédommager actuellement le propriétaire.
50. M. BOEDORO Philip, deuxième vice-Président du Parlement et député de Maewo, demande des confirmations sur le projet de Saratamata sur Ambae.
51. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, demande si le gouvernement dédommagera les propriétaires coutumiers pour les projets électriques dans les régions rurales d'Efate.
52. M. TELUKLUK explique que 10 million est alloué pour le projet de Talise sur Maewo. Quant au projet d'électrification sur Efate, il dit que le gouvernement cherche encore des fonds pour financer le projet.
53. M. KEN Ton, député de Mallicolo, demande quand on commencera les travaux concernant le projet d'adduction en eau de Wallarano sur Mallicolo.
54. M. TELUKLUK répond que le projet coûte dans les 20 millions vatu et le gouvernement décide encore sur le temps pour débiter les travaux.
55. La séance est suspendue à 11h30mn et est reprise à 14h00 mn.
56. M. CARLOT Maxime fait remarquer l'absence du Ministre des Finances et de la Gestion Economique, premier concerné par cette déclaration.
57. M. KILMAN Sato, le Vice-premier Ministre (VPM) et Ministre du Commerce, l'industrie et du Tourisme demande une suspension pour permettre la présence

importante du Ministre concerné pour discuter du **Projet de Loi des Finances**.  
(Pendant que le VPM parlait, on annonce l'arrivée du Ministre MOLISA).

58. M. MOLISA, ministre des Finances et de la Gestion Economique, s'excuse de son retard après quoi, il s'engage dans la présentation de sa déclaration à la suite d'une question posée par M. CARLOT Alfred, Député d'Efaté, durant la période de « Questions Orales », relative à la contribution de Caisse Nationale de Prévoyance de Vanuatu (CNPV). (**Texte en Annexe VII**)
59. M. PIPITE, concernant la présente déclaration, affirme que la **Loi de la CNPV** doit prendre en compte la Santé des membres du Parlement et les employés à cause des couts élevés des traitements à l'étranger. Il dit ne rien entendre sur le terrain acheté par la CNPV sur Santo et voudrait bien en savoir. Aussi, il dit avoir suivi avec intérêt, la publication du Poste de Directeur Général à travers les journaux et veut en savoir plus.
60. M. KOLOMULE se déclare inquiet du fait que les habitants de Santo et ceux des autres îles ne bénéficient pas des avantages de la CNPV, contrairement aux habitants de Port-Vila.
61. Le Ministre MOLISA rétorque que tous les employés vanuatais ont accès aux prêts. Il ajoute que la CNPV donne aussi la possibilité à un adhérent de contracter un prêt bancaire.

## **PROJET DE LOI DE FINANCES (2010) No. DE 2009**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (suite)

Code MS, "**Ministère de la Santé**"

65. M. SAWON Thomas I demande si le budget a tenu compte des Docteurs et Infirmiers sortants qui sont recrutés pour l'année 2010.
66. M. MOLISA clarifie que l'augmentation est suffisante pour les couvrir et pour faire face aux paiements des agents retraités en 2010.
67. M. KAHU Moses, Ministre de la Santé et député de Tanna, confirme les déclarations du Ministre MOLISA.
68. M. KEN Ton, député de Mallicolo, concernant l'activité MHBB, "**Les Services Généraux**", demande si le programme de coûts couvre les Docteurs qui officient dans d'autres hôpitaux que celui de Port-Vila.
69. Le Ministre KAHU répond que tous les étudiants vanuatais en médecine à Cuba, au bout de trois ans, une fois Docteurs, seront répartis dans les hôpitaux provinciaux.
70. M. LORIN Solomon, député de Santo, exprime son inquiétude par rapport aux installations et équipements de la Santé.

66. M. KAHU déclare qu'ils sont obtenus grâce aux aides.

67. Le Code MH est approuvé à l'unanimité.

Code MU, "**Ministère de l'Infrastructure et des équipements collectifs publics**"

68. M. PIPITE fait remarquer une augmentation par rapport au budget de l'année dernière et dans l'Activité MUBA, "**Directeur Général et Services généraux**", sous laquelle viennent tous les projets spéciaux, il veut savoir l'avancée des travaux au Port.

69. Le Ministre VOHOR dit que c'est l'Agence Internationale de Coopération Japonaise (AICJ) qui a financé les Travaux actuels de rénovation dans le Port principal et quant aux Travaux de "Star Wharf", ils ont été financés par la Société Fiduciaire d' Ifira.

70. M. VUTA Peter, Premier vice-président du Parlement et député d'Ambae, sur l'Activité MUFA, "**Développement et Entretien des Infrastructures Publiques**", demande s'il est vrai que le Département des Travaux Publics a publié l'offre sur les travaux de l'entretien des routes principales dans la zone rurale vers les communautés.

71. M. VOHOR explique que la participation des populations rurales dans la maintenance des routes relève du Département des Travaux Publics (DTP) qui doit les encourager dans ce sens.

72. M. CROWBY, député de Port Vila, livre ses commentaires sur l'Activité MUFA, relative à l'épaisseur de la couche de goudron qui doit être posée sur la route qui fait le tour d'Efaté et demande si les quatre cent quarante neuf (449) millions Vt couvrent les rues de la capitale en préparation du Forum des Nations du Pacifique qui s'y tiendra en 2010.

73. Le Ministre VOHOR se déclare ignorant par rapport à l'épaisseur de la couche du goudron en revanche, d'après lui, cette route financée par le Millenium Challenge Fund (MCF) aura une grande longévité et pour celles de Port-Vila, il précise qu'elles relèvent du Gouvernement.

74. M. KALSAKAU Joshua, sur l'Activité MUFB, "**Projets de mise à niveau des Aéroports**", demande des éclaircissements sur le projet de construction de l'Aéroport pour le nouvel appareil 747.

75. Le Ministre VOHOR explique que les projets d'agrandissement sont principalement prévus pour les Aéroports de Lonoror (Pentecôte), Longana (Ambae) et Norsup (Mallicolo) et quant au projet de construction de l'Aéroport pour le nouvel appareil 747, il doit être d'abord finalisé.

76. M. WELLS George André, Député de Luganville, sur l'Activité MUCA, "**Encadrement Administratif et Gestion de l'Aviation civile**", à savoir la



catégorisation des Aéroports des îles, demande pourquoi l'Aéroport International de Pekoa sur Santo est enregistré sous la catégorie 6 alors qu'il n'en reflète pas les critères. Il déplore ensuite le mauvais état des installations, l'acheminement du camion de Feu sur l'Aéroport de Bauerfield à Port-Vila et suggère que les armes à feu, utilisées pour intimider les oiseaux et les animaux aux alentours de la piste, soient réapprovisionnées.

77. M. VOHOR précise que la Société des Aéroports de Vanuatu est une Société de Commerciale et le budget de MUCA, "**Encadrement Administratif et Gestion de l'Aviation civile**", ne couvre que 'La Gestion de l'Aviation Civile' donc, les problèmes signalés par le Député WELLS relève de la responsabilité de la Société de Gestion des Aéroports de Vanuatu (SGAV).
78. M. KOLOMULE, concernant l'Activité MUFA, "**Développement et Entretien des Infrastructures Publiques**", remarque une augmentation dans le budget et demande pourquoi elle ne couvre pas aussi la construction des nouvelles routes.
79. Le Ministre VOHOR réplique que la construction des nouvelles routes sur Mallicolo, Santo et Efaté est une priorité du Gouvernement.
80. Le député KEN, sur l'Activité MUFB, demande si l'Aéroport de Norsup sur Mallicolo, actuellement sous dispute foncière, est inclus dans la liste de ceux qu'on doit rénover.
81. M. BULE James, député d'Ambae, toujours sur l'Activité MUFB, demande si l'appareil "**ATR 72**" peut se poser sur Ambae, et sur l'Activité MUDA, "**Prévisions, Surveillance et Recherche Météorologiques**", remarque qu'aucun fonds n'est alloué aux effets des changements climatiques.
82. M. VOHOR confirme le dédomagement des propriétaires fonciers de l'Aéroport de Norsup retenu pour accueillir « **L'ATR 72** » et dont il faut entreprendre les travaux d'aménagement. Il laisse entendre la possibilité que ledit avion se pose sur Ambae en considérant la mise en place d'un système d'extinction de feu par AVL à Longana avant son arrivée. Il confirme l'absence de fonds alloués aux effets des changements climatiques mais qu'un financement a été mis de côté pour cela.
82. La séance est suspendue à 15h40mn et est reprise à 16h05mn.

### **MOTIONS ECRITES**

83. Le Président du Parlement, M. CARLOT Maxime Korman, lit l'article 34.2), 3) du Règlement Intérieur et déclare que les Motions no.3 et 4 (**Textes joints en Annexe VIII**) de la Deuxième Session Ordinaire de 2009 sont contradictoires au Règlement Intérieur du Parlement.
84. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique et motionnaire de la Motion no.3, se réfère à l'article 34.3) du Règlement Intérieur et demande des explications vu que l'article 3 prévoit le contenu d'une question.

85. Le Président du Parlement, M. CARLOT Korman, se réfère à l'article 35.3) du Règlement Intérieur et déclare que les dispositions de l'article 34 s'applique au contenu de toute motion écrite. Il ajoute que vu que l'affaire a été traduite en justice, les motions ne sont plus conformes au Règlement Intérieur pour être débattues.
86. **La séance est ajournée à 16h15mn.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2009**

**JEUDI 17 DECEMBRE 2009**

**PRESIDENT :** M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila.

**PRESENT :** députés

**ABSENT :**

**RETARD :**

1. La séance débute à 08h50 mn.
2. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

4. M. CARCASSES Moana Kalosil, ministre de l'Intérieure et député de Port-Vila, faisant appel à l'Article 19 du Règlement Intérieur, s'enquiert du procès avant la Court et de la lettre au Président du Parlement l'informant d'avance sur l'affaire.
5. M. CARLOT Maxime déclare invalide la motion depuis la date de sa déposition, le 15 Decembre 2009, une date dépassée.
6. Le Ministre CARCASSES rétorque que la motion demeure toujours valide depuis que le Gouvernement recommande d'examiner leur grief.

7. Le Président CARLOT désapprouve l'incessante recommandation du Gouvernement à son endroit en tant que Président du Parlement alors qu'il faut les adresser à son Avocat. Il ajoute que ce dernier se trouve mêlé ainsi aux Affaires Parlementaires qui se règlent avec le Règlement Interne (RI). Toujours d'après lui, le Parlement est indépendant du Pouvoir judiciaire et invite le Ministre HILTON à présenter sa déclaration.
8. M. HILTON Danstan, ministre de la Coopérative et de Développement des Entreprises Ni-vanuatu et député des îles Banks et Torres, présente une déclaration sur le Département de la Coopérative. (**Texte en Annexe IX**)
9. M. TOSUL David, député de Pentecôte, sur le rapport du Mediateur relatif au dossier de l'**Office de Commercialisation des Produits de Base au Vanuatu (OCPBV)**, veut savoir le montant de la restitution et celui loué.
10. Le Ministre HILTON réplique qu' environ quarante (40) millions Vt ont été alloués à l'OCPBV à titre de prêt sur lesquels seulement un (1) millions Vt ont été restitués.
11. M. KILMAN Sato, vice-Premier Ministre, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député de Mallicolo, ajoute qu'une déclaration sur la dépense des quarante (40) millions Vt sera faite et demande si les autres déclarations seront faites dans ce laps de temps sinon, il propose les débats sur le Budget.
12. M. CARLOT Maxime dit accepter la requête de compléter les débats sur le budget avant les déclarations.

## **PROJET DE LOI N0. DE 2009 SUR LES FINANCES.**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (suite)

Code MI, "**Ministère de l'Intérieur**".

13. M. KOLOMULE Jean Ravou Akii, député de Santo, sur l'Activité MICA, "**Subventions aux Provinces**", remarquant une augmentation budgétaire, demande si elle concerne aussi les allocations des Députés.
  14. M. CARCASSES réplique qu'il est nécessaire de considérer soit l'augmentation des salaires, soit les allocations.
  15. M. TEILEMB veut savoir combien de fois dans l'année, les Provinces révisent leur budget.
- M. CARCASSES réplique que le budget des Provinces s'établissent en fonction des collectes de leurs revenus.

16. M. LORIN Solomon, député de Santo, sur l'Activité MICB, '**Subventions aux Municipalités**', demande si l'augmentation du budget est consécutive à la proclamation de la Municipalité de Lenakel sur Tanna. Sachant la différence d'indemnités de séance entre les municipalités de Port-Vila et de Luganville, il propose une modification pour un rééquilibrage. Il se déclare déçu de l'absence d'élection municipale à Tanna au regard d'une procédure électorale contraignante à Port Vila et à Luganville.
17. M. CARCASSES confirme que le budget présenté est dû à la Municipalité de Tanna. Il aurait aimé que le Gouvernement considère une élection municipale comme elle se fait dans les deux municipalités.
18. M. KOLOMULE dans l'Activité MIEB, '**Services Electoraux**', se plaint du recrutement inutile des travailleurs au sein des bureaux du Conseil.
19. M. CARCASSES dit prendre note de la situation mentionnée pour étude ultérieure.
20. M. KALSAKAU Joshua, député d'Efate, sur le Programme MID, '**Securité Interne et Contrôle aux Frontières**', veut savoir pourquoi le **Service de feux** n'est pas sous **Services essentiels** et pourquoi ne peut-il pas être sous le contrôle de la Municipalité au lieu de la Police.
21. M. CARCASSES déclare en être conscient et qu'il fera tout pour y remédier au bénéfice des populations concernées.
22. M. LOP Willie, député de Tanna, sur l'Activité MIEF, '**Bureau National de Gestion des Désastres** (BNGD), demande si le Gouvernement a déjà discuté d'une réserve qui sera utilisée en cas de désastre.
23. M. MOLISA, ministre des Finances et de la Gestion Economique, s'excuse de son retard puis précise que le Gouvernement a déjà retenu des options pour cette situation.
24. Le Code MI est approuvé à l'unanimité.  
  
Code ML, "**Ministère des Terres, de la Géologie et des Mines**"
25. M. LORIN, sur l'Activité MLCB, '**Mines et Minerais**', s'enquiert des études faites il y a des années.
26. M. TELUKLUK Paul, ministre des Terres, de la Géologie et des Mines, déclare que, pour ces études, quatre compagnies sont retenues.
27. M. KALSAKUA Joshua demande si les cinq (5) millions dans l'Activité MLED, '**Enregistrement des terres coutumières**', est suffisant pour dédommager les propriétaires.

28. M. KEN, député de Mallicolo, sur l'Activité MLEA, 'Service Topographique', cherche à savoir le cas des terres sur lesquelles le Gouvernement a construit ses écoles.
29. M. TELUKLUK réplique que deux cents (200) millions VT sont retenus dans le budget en terme de compensation foncière envers les propriétaires.
30. Le Ministre MOLISA précise que les deux cents (200) millions VT sont sous la tutelle du Ministère des Finances.
31. M. KALSAKAU Joshua répète sa question relative aux cinq (5) millions VT utilisés comme dédommagements aux propriétaires.
32. M. MOLISA explique que ces paiements sous la tutelle du ministère des Finances, devront être exécutés une fois les disputes foncières résolues.
33. M. KALSAKAU Joshua ajoute qu'il n'a vu aucune Prévion de recette sur le Compte spécial qui est supposé encaisser le paiement des baux/primes pour des cas de terrains en dispute.
34. Le Ministre MOLISA informe que le Compte spécial n'existe plus depuis 1998 à cause des paiements qui se font directement au bénéfice des propriétaires fonciers.
35. Le Ministre TELUKLUK affirme la nécessité que le Compte spécial soit à nouveau rétabli pour encaissements en attendant qu'on soit fixé sur le titre foncier.
36. M. IARIS Iauko H., député de Tanna, fait remarquer qu'en fait les fonds encaissés par le Gouvernement devraient revenir aux propriétaires fonciers mais que depuis certains temps, ce dernier collecte des fonds très suspects.
37. M. MOLISA explique qu'en fait, il y a deux réalités différentes desquelles le Gouvernement a pris compte dans son budget.
38. M. CARLOT Maxime demande à l'Assemblée que les discussions relatives au budget du Ministère des Terres soient brèves.
39. M. TITONGOA Willie Reuben A., député de Tongoa, sur l'Activité MLCA, 'Gestion et Evaluation', veut savoir la politique du Gouvernement dans le développement des sources d'énergie.
40. M. CARLOT Maxime ordonne que désormais, les questions sur UNELCO et particulièrement sur l'énergie, ne soient plus autorisées étant donné qu'une déclaration a déjà été faite dans ce sens.
41. M. TITONGOA demande des informations sur la Politique foncière.
42. Le Ministre TELUKLUK informe qu'il y a une Politique mise en place.

43. M, TOSUL David, dans l'Activité MLGA, '**Hydraulique Rurale**', demande si un fonds est retenue dans le budget pour une expertise sur Pangi ou si ladite expertise a déjà été faite.
44. M. TELUKLUK répond à l'affirmatif.
45. Le Code ML est approuvé à l'unanimité.
46. Le Code MJ, "**Ministère de la Justice et du Bien-être Social**", est approuvé à l'unanimité.
47. Le Code MY, "**Ministère de la Jeunesse et des Sports**", est approuvé à l'unanimité.
48. Les dépenses totales gouvernementales de **15, 501, 115, 261 Vt** sont approuvées à l'unanimité.
49. L'article 1, « **Affectation** », est approuvé à l'unanimité.
50. L'article 2, « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

#### **DEUXIEME LECTURE**

51. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Assemblée pour ses contributions et propose que le Projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
52. La motion portant adoption du Projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
53. M. CARLOT Maxime informe les députés qu'en raison de l'accomplissement des activités du Parlement, il présente ses vœux de fin d'année aux hautes personnalités et à toute la population de Vanuatu, après quoi, il autorise le Gouvernement et l'Opposition à faire de même. Il espère pour tout le monde que la nouvelle année 2010 sera prospère.
54. Le Ministre KILMAN présente ses vœux de fin d'année, au nom du gouvernement, aux hautes personnalités et au peuple vanuatais. Aussi, il espère que 2010 sera une année bénie.
55. M. LINI Ham Vanuaroroa, Chef de l'Opposition, présente aussi ses vœux de fin d'année, aux hautes personnalités et au peuple vanuatais. Il espère que 2010 sera une année prospère pour la Nation et en particulier pour le gouvernement.
56. Le Président du Parlement déclare close la session.

57. **LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE LA NEUVIEME LEGISLATURE  
DE 2009 EST OFFICIELLEMENT CLOSE A 10H20MN.**